

NATIONS

UNIES

EP



Distr. LIMITEE

UNEP(DEPI)/CAR WG.42/3
11 octobre 2021

Origina : ANGLAIS

Neuvième réunion du Comité Consultatif Scientifique et Technique (STAC) du Protocole relatif aux aires et aux espèces spécialement protégées (SPAW) de la Grande Région Caraïbe

Du 17 au 19 mars 2021
Et du 14 au 15 Avril 2021

PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET POUR LE SOUS-PROGRAMME RELATIF AUX AIRES ET ESPECES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (SPAW) POUR LA BIENNALE 2021 – 2022

Préparé par le Secrétariat et basé sur les recommandations des réunions du STAC8 et de la COP10, ainsi que sur les résultats des activités du plan de travail 2019-2020 pour le SPAW, et sur d'autres questions pertinentes régionales et internationales émergentes.

Pour des raisons de santé et de sécurité publiques associées à la pandémie de COVID-19, cette réunion est organisée virtuellement. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion par voie électronique pour téléchargement si nécessaire.

Les activités non identifiées à STAC9/COP 11 sont soumises à la disponibilité des ressources

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES

1. INTRODUCTION.....	1
2 PROJETS ET ACTIVITES	2
2.1 Coordination de programme	2
2.2 Renforcement des aires protégées dans la grande région Caraïbe	7
2.3 Développement de lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces protégées.....	12
2.4 Conservation des espèces menacées et en danger.....	15
2.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins	20
3. ANALYSE SOMMAIRE DES ACTIVITÉS À METTRE EN OEUVRE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE BIENNAL 2021-2022 DU PROGRAMME SPAW ET DE LEUR CORRÉLATION AVEC LES RÉSOLUTIONS/OBJECTIFS/INDICATEURS INTERNATIONAUX.....	24
ANNEXE : LISTE DES RÉSOLUTIONS/OBJECTIFS/INDICATEURS INTERNATIONAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS MISE EN OEUVRE AU TITRE DU PLAN DE TRAVAIL DU PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL SPAW 2021 – 2022	27
ANNEXE II : BUDGET DU PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNIAL 2021-2022	35
ANNEXE III : LISTE DES PROJETS DÉCRIT LA RESPONSABILITÉ DU SPAW PO ET DU SPAW RAC.....	36

ACRONYMES

ACP-AMeS III	Application des accords multilatéraux environnementaux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AIDA	Association Interaméricaine de Défense de l'Environnement
AME	Accord Multilatéral sur l'Environnement
AMP	Aire Marine Protégée
AP	Aire Protégée
BWE	Echange d'eau de ballast
CABI	CAB International (anciennement Bureau de l'Agriculture du Commonwealth)
CaMPAM	Réseau et Forum des Gestionnaires d'Aires Marines Protégées de la Caraïbes
CAR	Centre d'Activité Régional
CaribWEN	Réseau de lutte contre le trafic de faune des Caraïbes
CARICOM	Communauté Caribéenne
CARI'MAM	Réseau Caribéen de Protection des Mammifères Marins
CARIB-COAST	Réseau caribéen de prévention et de gestion des risques côtiers en lien avec le changement climatique
CariWet	Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes
CBI	Commission Baleinière Internationale
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CBF	Fonds pour la Biodiversité des Caraïbes
CCAD	Commission Centraméricaine de l'Environnement et du Développement
CCI	Initiative du Défi des Caraïbes
CERMES	Centre pour la Gestion des Ressources et les Etudes Environnementales
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CMAF	Commission Mondiale des Aires Protégées
CMS	Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage
COP	Conférence des Parties
COPACO	Commission Pêche de l'Atlantique Centre-Ouest
CRC	Consortium pour la Restauration Corallienne
CREHO	Centre Régional de Formation et de Recherche sur les Zones Humides de l'Hémisphère Occidental de la Convention de Ramsar
CRFM	Mécanisme Régional de Gestion des Pêches des Caraïbes
CTF	Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes
DCNA	Alliance pour la Nature des Antilles Néerlandaises
DSS	Système d'aide à la décision
EBM	Gestion Basée sur les Ecosystèmes

EBM-DSS	Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes grâce à une Gestion Basée sur les Écosystèmes
EEE	Espèce Exotique Envahissante
EU	Union Européenne
FAO	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GCFI	Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes
GCRMN	Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens
GPA	Programme d'Action Mondial
IAC	Convention Interaméricaine pour la Protection et la Conservation des Tortues Marines
ICRI	Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens
INVMAR	Institut de recherche marine et côtière
IOCARIBE	Sous-Commission de la Commission Océanographique Intergouvernementale pour les Caraïbes et les Régions Adjacentes
LBS	Pollution Provenant de Sources et d'Activités Terrestres
MamaCocoSea	Corridor de Conservation des Mammifères Marins d'Amérique du Sud-Est
MMAP	Plan d'Action pour la Conservation des Mammifères Marins des Caraïbes
MMAP-PA	Actions Prioritaires du Plan d'Action pour la Conservation des Mammifères Marins des Caraïbes
MoC	Mémoire de coopération
MoU	Protocole d'entente
WHM	Réseau nord-américain des aires marines protégées
NOAA	Administration Nationale des Océans et de l'Atmosphère
OCTO	Communications Ouvertes pour l'Océan
OECO-ESDU	Organisation des États des Caraïbes Orientales - Unité de l'Environnement et du Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDC	Office des Nations-unies contre les Drogues et le Crime
OSPAR	Convention pour la Protection du Milieu Marin de l'Atlantique du Nord-Est
PAME	Efficacité de la Gestion des Aires Protégées
PEC	Programme pour l'Environnement des Caraïbes
PNUE	Programme des Nations-unies pour l'Environnement
Ramsar	Convention sur les Zones Humides d'Importance Internationale
ROLAC	Bureau Régional du PNUE pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
SAMOA	Modalités d'action accélérée des Petits États Insulaires en Développement
SCSCB	BirdsCaribbean (anciennement Société pour la Conservation et l'Etude des Oiseaux des Caraïbes)
SCTLD	Maladie de la Perte de Tissu Corallien
SDG	Objectif du Développement Durable

SPAW	Protocole relatif aux aires et aux espèces spécialement protégées de la Grande Région Caraïbe
SSC	Commission de la Mer des Sargasses
STAC	Comité Consultatif Scientifique et Technique
STRAP	Plan d'Action pour le Rétablissement des Tortues Marines
TNC	The Nature Conservancy
ToT	Formation de Formateurs
UNEA-4	Quatrième session de l'Assemblée des Nations-unies pour l'Environnement
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
USF	Université de Floride du Sud
WCR	Grande Région Caraïbe
WHMSI	Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental
WIDECAST	Réseau Caribéen de Conservation des Tortues Marines

PLAN DE TRAVAIL POUR LES AIRES ET LES ESPECES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES POUR LA BIENNALE 2021 - 2022

1. INTRODUCTION

1. Ce plan de travail couvre la période biennale 2021-2022 et définit les priorités du programme régional sur les aires et les espèces spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW). Pendant cette période, le plan de travail se concentrera sur les activités qui aident à la mise en œuvre du Protocole SPAW et sa coordination avec d'autres programmes et organisations régionaux traitant de la conservation et de la gestion de la biodiversité, en particulier en ce qui concerne les aires protégées et la faune, ainsi que les initiatives mondiales pertinentes et les accords environnementaux multilatéraux (AME).
2. Le Protocole SPAW est entré en vigueur le 18 juin 2000, et depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties (COP10), avec la récente adhésion du Honduras en 2018, il y a à ce jour dix-sept (17) gouvernements qui sont des Parties contractantes (Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Cuba, États-Unis d'Amérique, France, Grenade, Guyane, Honduras, Pays-Bas, Panama, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago et Venezuela).
3. Les objectifs du sous-programme SPAW sont de :
 - (a) Augmenter considérablement le nombre et améliorer la gestion des aires protégées nationales et des espèces dans la région des Caraïbes (WCR) ;
 - (b) Soutenir la conservation des espèces menacées et en danger et l'utilisation durable des ressources naturelles pour éviter qu'elles ne deviennent menacées et en danger ;
 - (c) Développer une forte capacité régionale pour la coordination de l'échange d'informations, de la formation et de l'assistance technique à l'appui des efforts nationaux de conservation de la biodiversité ; et
 - (d) Coordonner les activités avec les traités et initiatives internationaux pertinents sur la biodiversité tels que la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention sur les Zones Humides d'Importance Internationale (Ramsar), la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS), la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention Interaméricaine pour la Protection et la Conservation des Tortues Marines (IAC) et l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI) et ses réseaux mondiaux.
4. Ce plan de travail vise à assurer la poursuite des initiatives et des tâches émanant du plan de travail SPAW 2019-2020 ([UNEP\(DEPI\)/CAR WG.40/5 Rev1](#)) prenant en compte les ressources humaines et financières attendues. Le Secrétariat de la Convention de Carthagène a préparé ce document en tenant compte des décisions et recommandations des précédentes réunions du Protocole SPAW (Conférence des Parties [COP] et Comités Consultatifs Scientifiques et Techniques [STAC]), et des questions pertinentes (aux niveaux régional et mondial) aux objectifs du protocole et du programme SPAW, ainsi que les contributions des partenaires. Dans ce contexte, le plan de travail vise également à promouvoir et à intégrer les principes de l'approche de gestion basée sur les écosystèmes (EBM) afin de faire face à la dégradation de certains services écosystémiques prioritaires, et de répondre de la même manière par la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources côtières, à les questions de développement durable, en reconnaissant l'interdépendance et les aspects multidimensionnels des systèmes écologiques et sociaux. Cette approche est également soutenue par d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) tels que la CDB et la Convention de Ramsar sur les zones humides.

5. Le plan de travail comprend cinq (5) principaux éléments de programme (sous-programmes) :
- (a) Coordination de programme ;
 - (b) Renforcement des aires protégées dans la région des Caraïbes (y compris la formation et le renforcement des capacités pour la gestion des aires protégées) ;
 - (c) Développement de lignes directrices pour la gestion des aires protégées et des espèces ;
 - (d) Conservation des espèces menacées et en voie de disparition ; et
 - (e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins (y compris les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers marins en utilisant l'approche EBM).

2 PROJETS ET ACTIVITES

6. Les sections suivantes résument les objectifs, les activités et les résultats attendus des grands projets qui seront mis en œuvre dans le cadre du programme SPAW pour la période biennale 2021-2022.

2.1 Coordination de programme

2.1.1 Objectifs

7. Les objectifs de ce sous-programme seront :
- (a) De promouvoir la ratification, l'adhésion au programme et la mise en œuvre effective du protocole SPAW ;
 - (b) D'assurer que la formulation et la mise en œuvre des activités du programme satisfont aux conditions et aux besoins du protocole SPAW et à ses parties contractantes ;
 - (c) De développer la coordination, la collaboration et les mécanismes de communication avec d'autres accords, organisations et programmes liés aux objectifs du SPAW ;
 - (d) D'améliorer la coordination de la programmation régionale pour les zones et la vie sauvage protégées dans la grande région Caraïbe ; et
 - (e) De surveiller les activités quotidiennes et la coordination générale des différents projets et activités du programme SPAW.

Objectifs globaux, réalisations escomptées et indicateurs pour le sous-programme SPAW

Objectif 1. Promotion du protocole SPAW et amélioration de sa mise en œuvre			
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Sous-programme(s) PNUE lié(s)	Obligations protocole SPAW
Les États appliquent de plus en plus leurs obligations en vertu de la convention de Carthagène, du protocole SPAW et soutiennent les accords environnementaux multilatéraux tout en accomplissant leurs objectifs environnementaux prioritaires nationaux	Un nombre croissant de pays ont ratifié / adhéré à la convention de Carthagène, au protocole SPAW et aux accords environnementaux multilatéraux qui y sont liés et ont obtenu que la législation habilitante honore ses obligations concernant les accords environnementaux multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance environnementale 	Article 3

Objectif 1. Promotion du protocole SPAW et amélioration de sa mise en œuvre			
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Sous-programme(s) PNUE lié(s)	Obligations protocole SPAW
Les États intègrent de plus en plus les approches de gestion écosystémiques aux processus de développement national et de planification	Un nombre croissant d'États dans la grande région Caraïbe incorpore des approches intégrées de gestion des bassins versants et des zones côtières aux stratégies de gestion environnementale nationales / processus de planification nationaux par des réformes légales, institutionnelles et politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique • Gestion des écosystèmes • Gouvernance environnementale • Efficacité énergétique 	Articles 3, 4, 5,6,10, 17
Les États incorporent et facilitent de plus en plus la formation de renforcement des capacités et les campagnes de sensibilisation dans les processus nationaux de développement et de planification	Un nombre croissant d'États de la grande région Caraïbe est autonome et a renforcé sa capacité à identifier et à résoudre les menaces envers les ressources marines ou côtières	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des écosystèmes • Gouvernance environnementale • Examen de l'environnement • Changement climatique 	Articles 3, 5, 6, 10, 16, 17, 18, 22
Objectif 2. Coordination améliorée des questions relatives au protocole SPAW			
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Sous-programme(s) PNUE lié(s)	Obligations protocole SPAW
Les États collaborent de plus en plus entre eux et avec la Convention de Carthagène pour répondre aux questions environnementales émergentes	Nombre croissant de collaborations régionales et internationales, y compris le travail commun pour résoudre les problèmes rencontrés dans la région et le partage de données, notamment à l'égard des ressources partagées	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance environnementale • Gestion des écosystèmes • Changement climatique • Efficacité énergétique • Examen de l'environnement 	Articles 7, 9, 11, 16, 17, 18, 21, 22
Les États et la Convention de Carthagène développent de plus en plus de partenariats avec les ONG, le secteur privé et la société civile pour atteindre les priorités environnementales régionales et nationales	Le nombre croissant et le renforcement des partenariats stratégiques pour le développement et la mise en œuvre d'activités et de projets pour l'amélioration de la gestion environnementale aux niveaux nationaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance environnementale • Gestion des écosystèmes • Changement climatique • Efficacité énergétique • Examen de l'environnement 	Articles 7,11, 17, 18, 21, 22

2.1.2 Personnel du Programme SPAW

8. Au cours de la période 2021-2022, la coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités du sous-programme sera supervisée par le responsable du programme SPAW, qui est responsable de la coordination générale des fonctions du Secrétariat du programme SPAW, avec le soutien de l'assistant du programme SPAW et de stagiaires si besoin.
9. Un soutien supplémentaire pour atteindre les objectifs de ce sous-programme sera reçu du Centre d'activités régionales SPAW (CAR-SPAW), situé en Guadeloupe et soutenu par le gouvernement français. Le SPAW-RAC a été placé institutionnellement sous « DEAL » Guadeloupe (La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), qui est le représentant local du Ministère français en charge de l'Environnement. Le personnel permanent est composé d'un (1) Directeur Exécutif, d'un (1) Chargé de Programme et d'un (1) Assistant Administratif financés par le Ministère français de la Transition écologique. Ils sont assistés par des volontaires du service civique et d'autres agents contractuels à durée déterminée qui soutiennent des domaines spécifiques du plan de travail en fonction des fonds disponibles. Actuellement, l'équipe se compose de deux (2) volontaires du service civique avec des contrats d'un an, et de trois (3) employés supplémentaires avec des postes d'un à deux (1-2) ans via un financement de l'UE pour travailler sur des domaines spécifiques du plan de travail, principalement : mammifères marins (projet CARI'MAM) et écosystèmes marins (récifs coralliens, mangroves & herbiers marins) (projet CARIB-COAST). Le financement de ces postes prendra fin en décembre 2021. La répartition des tâches entre le responsable du programme SPAW et l'équipe du CAR SPAW est détaillée à l'annexe III.
10. Les principales responsabilités et fonctions exercées dans la mise en œuvre du protocole et du programme SPAW sont :
 - (a) La coordination avec les programmes, donateurs et organisations concernés pour développer des synergies et une collaboration sur des questions d'intérêt commun, le cas échéant, y compris, mais sans s'y limiter, aux éléments suivants :
 - BirdLife International
 - BirdsCaribbean (anciennement Société pour la Conservation et l'Étude des Oiseaux des Caraïbes - SCSCB)
 - Corridor Biologique dans la Caraïbe
 - Mécanisme Régional de Gestion des Pêches des Caraïbes (CRFM)
 - Communauté Caribéenne (CARICOM)
 - Réseau de lutte contre le trafic de faune des Caraïbes (CaribWEN)
 - Centre pour la Gestion des Ressources et les Etudes Environnementales (CERMES)
 - Convention pour la Protection du Milieu Marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR)
 - Convention sur la Diversité Biologique (CDB)
 - Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES)
 - Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS)
 - Consortium pour la Restauration Corallienne (CRC)
 - Alliance pour la Nature des Antilles néerlandaises (DCNA)
 - Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
 - Office Français de la Biodiversité (OFB)
 - Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN)
 - Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI)
 - Convention Interaméricaine pour la Protection et la Conservation des Tortues Marines (IAC)
 - Sous-Commission de la Commission Océanographique Intergouvernementale pour les Caraïbes et les Régions Adjacentes / Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (IOCARIBE/UNESCO)
 - Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI)
 - Commission Baleinière Internationale (CBI)

- Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
 - Institut de recherche marine et côtière (INVEMAR)
 - Réseau nord-américain des aires marines protégées (NAMPAN)
 - Organisation des États des Caraïbes Orientales - Unité de l'Environnement et du Développement Durable (OEEO-ESDU)
 - Ramsar
 - Commission de la Mer des Sargasses (SSC)
 - The Nature Conservancy (TNC)
 - Bureau Régional du PNUE pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (ROLAC)
 - Office des Nations-unies contre les Drogues et le Crime (ONUDC)
 - Université de Floride du Sud (USF)
 - Western Central Atlantic Fisheries Commission (WECAFC) of FAO
 - Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI)
 - Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network (WIDECAST)
 - Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP)
- (b) Soutenir la mise en œuvre des mémorandums de coopération (MoC) et de protocoles d'entente (MoU) existants et des accords de collaboration avec les AME et initiatives pertinentes : CDB, CMS, CRFM, Ramsar, IAC, SSC, et développer de nouveaux partenariats pour renforcer le travail dans le cadre des objectifs de SPAW et aborder les problèmes émergents, par exemple avec la CBI.
- (c) Poursuivre la mise en œuvre du Protocole SPAW et le développement de son sous-programme régional de soutien à travers :
- La formulation du plan de travail et du budget pour la période biennale 2023-2024 ;
 - La tenue et le service du SPAW STAC9 et de la COP11 en 2021 ;
 - La promotion du protocole SPAW à travers des exposés aux forums pertinents, par des communications avec les gouvernements ; et
 - La sensibilisation du public à différents niveaux et par le biais de moyens appropriés afin de susciter l'appui et l'engagement d'autres Parties et d'améliorer la mise en œuvre des objectifs SPAW dans le cadre du sous-programme.
- (d) Poursuite de la collecte de fonds avec les gouvernements, donateurs et organisations principales, incluant la possibilité d'options de levées de fonds supplémentaires.

2.1.3 Centre d'activités régional SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe (soutenu par le Gouvernement français)

11. La programmation et la levée de fonds conjointe des activités pertinentes et la coordination seront poursuivies comme prévu par le CAR-SPAW lors de la période biennale, spécifiquement :
- Poursuivre le processus d'inscription des aires protégées au titre du Protocole SPAW avec les parties contractantes concernées, le cas échéant, avec l'outil en ligne et développer davantage la coopération pour les aires protégées inscrites ;
 - Continuer à renforcer la collaboration et la coordination entre le Secrétariat et le CAR dans le projet ACP MEAs III et la mise en œuvre du Protocole SPAW.
 - Soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour les mammifères marins (MMAP) et les actions ultérieures, notamment avec le financement et l'engagement dans le projet CARIMAM et au-delà. Si un financement est disponible : pour soutenir la participation du CAR-SPAW, mettre en œuvre des actions sur les prises accessoires, les collisions avec les navires, les échouages et l'observation des baleines. Le CAR-SPAW contribuera également aux efforts visant à finaliser le protocole d'accord entre le Secrétariat et la CBI et reste impliqué dans les projets de jumelage du projet de gouvernance des océans (dit « projet transatlantique ») ;
 - Soutenir la préservation et la restauration des écosystèmes marins (récifs coralliens, mangroves et herbiers) via le projet CARIB-COAST ;

- Soutenir la conservation des espèces, y compris les poissons perroquets, les élaémobranches, les tortues marines et les oiseaux migrateurs, notamment via la collaboration avec WIDECAS, BirdCaribbean et BirdLife International, et encourager les projets de conservation sur d'autres espèces menacées pour lesquelles peu d'actions sont actuellement reptiles et mammifères);
- Continuer, avec l'appui du Secrétariat, à fournir des conseils sur l'utilisation des Directives pour l'évaluation des exemptions en vertu de l'article 11(2), du Protocole SPAW ;
- Continuer à coopérer avec les institutions compétentes sur la question des espèces exotiques envahissantes (EEE) (renforcer les échanges et les actions avec LBS et d'autres CAR), contribuer à redynamiser les réseaux et les initiatives d'EEE si le financement est disponible ;
- Continuer à collaborer avec les partenaires concernés pour évaluer les informations et faire converger les meilleures pratiques sur la gestion des échouages de Sargasses ayant un impact sur les pays des Caraïbes, en particulier dans le contexte du MoC conclu avec la CSS. Encourager la poursuite de la collaboration avec le Protocole LBS et coordonner avec les partenaires en Afrique de l'Ouest (par exemple, la Convention d'Abidjan) ;
- Continuer à maintenir la liste des espèces dans les Annexes I - III du Protocole SPAW.
- Préparer et diffuser des publications trimestrielles de la lettre d'information du SPAW et mettre à jour régulièrement le site Internet du CAR-SPAW avec des informations concernant les activités du SPAW et les résultats de celles-ci ;
- Participer et/ou soutenir des projets régionaux pertinents pour le plan de travail SPAW ;
- Co-présider avec le PEC-PNUE le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN) pour mettre en place et développer des activités, et participer en tant que membre de l'équipe de direction du Consortium pour la Restauration Corallienne et de l'ICRI ;
- Promouvoir le protocole SPAW et ses objectifs pour aider à la poursuite des développements, comme mandaté par les Parties, à la collecte de fonds et à la ratification par des non-Parties ;
- Lancer de nouveaux appels à propositions pour les petites et moyennes subventions ; et trouver des donateurs intéressés par le financement de projets de conservation dans la région des Caraïbes ;
- Coordonner les groupes de travail ad hoc du STAC en vue d'améliorer leur fonctionnement et leur travail. Motiver en particulier les Parties signataires du protocole SPAW à nommer des experts afin de diversifier les compétences et l'expertise, et assurer la représentation géographique et politique la plus exhaustive. S'assurer que les tâches obligatoires et spécifiques identifiées par le STAC sont correctement traitées et documentées;
- Renforcer les interactions avec les Parties grâce à la plateforme TeamWork et à des réunions bilatérales avec les points focaux.

2.1.4 Résultats escomptés et indicateurs

12. Les principaux résultats de la coordination du programme, en collaboration avec le CAR SPAW et les partenaires, le cas échéant, et les indicateurs de leur réalisation seront :

Résultats	Indicateurs de résultats
Onzième réunion des Parties contractantes au protocole SPAW (COP11)	<ul style="list-style-type: none"> Bon déroulement de la réunion avec des recommandations et des prises de décisions appropriées qui vont soutenir la protection des grands habitats côtiers et maritimes et des espèces menacées de la faune et de la flore sauvage Développement d'un plan de travail complet comprenant des activités durables qui répondent aux objectifs du SPAW
Neuvième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique du SPAW (STAC9) Développement d'un plan de travail SPAW 2023-2024 stratégique et simplifié	
Fonds collectés pour soutenir les objectifs de SPAW Plus grande participation des donateurs et des organismes de financement dans les activités de SPAW	<ul style="list-style-type: none"> Plus grand nombre de collaborations et d'initiatives internationales développées qui facilitent le partage de données, la formation et la sensibilisation à l'environnement, ainsi que le renforcement des capacités Stratégie pour mettre en oeuvre le protocole d'entente (MoU) développée conjointement avec le Secretariat, et identification des actions prioritaires
Collaborations et synergies avec les organisations pertinentes et les initiatives dans la région et en dehors de celle-ci Mise en place de MoU avec des partenaires appropriés	
Plus grande implication des gouvernements dans les activités de SPAW et Parties supplémentaires rejoignant le protocole SPAW	<p>Plus grand nombre de pays ayant ratifié le protocole SPAW ou adhéré à ce dernier et incorporation des objectifs SPAW dans les stratégies de gestion environnementale, nationale/les processus de planification nationale</p> <p>Plus de Parties contractantes versant leur contribution au Protocole et faisant tout leur possible pour régler leurs arriérés de contributions</p>

2.1.5 Budget proposé (indicatif)

Activité	2021			2022		
	CTF	Autres sources*	Total	CTF	Autres Sources*	Total
Salaires du chargé de programme et de l'assistant (Sms) et autres coûts ¹	200,000	540,000	740,000	200,000	370,000	570,000
Préparation des réunions COP12 et STAC10 ²	15,000	15,000	30,000	30,000	15,000	45,000
TOTAL (USD)	215,000	555,000	770,000	230,000	385,000	615,000

*Comprend le financement de la France via le CAR-SPAW pour son site Web, la lettre périodique, les traductions, etc. et le financement du projet ACP MEA III

Note : 1) Les frais de fonctionnement du SPAW-RAC (8 personnes) sont pris en charge directement par le gouvernement français et les projets ;

*Notez que les salaires du personnel ne sont pas garantis en 2022

2) Un soutien supplémentaire pour COP12 et STAC10 est attendu

2.2 Renforcement des aires protégées dans la grande région Caraïbe

2.2.1 Objectifs

13. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- (a) Renforcer la gestion des parcs et des aires protégées de la grande région Caraïbe, ce qui comprend la communication entre les parcs et les aires protégées dans la région ;

- (b) Aider les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG) dans le cadre du développement de la capacité de l'homme à augmenter l'efficacité des aires marines protégées (AMP), à la fois au niveau des sites individuels et du réseau national ;
- (c) Sensibiliser les gouvernements concernant la nécessité et l'importance du financement des aires protégées et promouvoir le développement de mécanismes et de stratégies de financement pour une gestion efficace des parcs et des aires protégées ; et
- (d) Promouvoir les aires protégées dans le contexte de la conservation d'importantes ressources naturelles, nécessaires au développement durable de la région.

2.2.2 Activités

14. La mise en œuvre au quotidien des activités dans le cadre de ce sous-programme sera supervisée en collaboration avec le Coordinateur du CaMPAM. Le CAR-SPAW offrira également son soutien le plus approprié possible aux activités du CaMPAM. Les projets principaux comprendront plusieurs activités décrites dans les paragraphes ci-dessous :

- Les initiatives de renforcement des capacités des AMP seront soutenues dans le cadre du projet « Application des traités environnementaux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) - ACP-MEAs III », financé par l'Union européenne via la Division juridique du PNUE (2 250 000 USD). L'objectif du projet d'une durée de cinq (5) ans (2020-2024) est de « développer un réseau fonctionnel d'aires protégées répertoriées par SPAW qui couvrent des habitats et des écosystèmes marins interconnectés pour restaurer et maintenir la santé des océans ».
- Le renforcement des capacités des AMP sera encore soutenu dans le cadre du projet « Développement et mise en œuvre efficaces d'aires marines protégées (AMP) pour la réalisation de l'ODD 14.5 ». Le projet est une collaboration entre le siège du PNUE et Open Communications for The Ocean (OCTO), avec un financement du Gouvernement italien. L'objectif du projet, qui a débuté en 2018 et devrait se terminer en 2021, est d'aider les pays à atteindre l'Objectif de développement durable (ODD) 14, cible 5 (couverture de 10 % des AMP d'ici 2020) grâce à des conseils pratiques, des démonstrations et une coopération régionale pour développer, mettre en œuvre et maintenir des aires marines protégées efficaces. Le projet permettra l'utilisation des AMP pour l'utilisation durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, soutenant les moyens de subsistance locaux, la réduction de la pauvreté et le développement durable à long terme. Le budget total alloué à la Convention de Carthage pour sa mise en œuvre est de 193 000 €. Les partenaires locaux de mise en œuvre comprennent le PNUE-PEC et Ocean Sanctuary Alliance, qui sera représentée par l'Université de Stony Brook (*voir plus à la Section 2.2.2.1*).

15. Les activités à mettre en œuvre au cours de l'exercice biennal ont été structurées selon les objectifs suivants et feront l'objet d'un examen plus approfondi sur la base des conclusions de l'évaluation du CaMPAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.7 Addendum 1 et UNEP(DEPI) /CAR WG.42 /INF.8) ainsi que les décisions de la COP 11.

2.2.2.1 Renforcement des AMP (priorité aux AMP listées dans le cadre du protocole SPAW)

(a) Continuer d'actualiser et de proposer la Formation des formateurs sur la gestion des AMP.

16. Deux (2) ateliers de formation des formateurs sur l'efficacité de la gestion des aires protégées (PAME) et la gestion et la mise en réseau des AMP seront organisés pour au moins quinze (15) gestionnaires d'AMP. Les ateliers se tiendront sous les auspices du projet ACP-AME III et permettront d'améliorer le renforcement des capacités dans la région des Caraïbes et de promouvoir la durabilité du projet à long terme.

(b) Développement d'une boîte à outils pour les AMP.

17. Le renforcement des capacités dans les AMP sera renforcé par la mise en œuvre du projet « Développement et mise en œuvre efficaces d'aires marines protégées (AMP) pour la réalisation de l'ODD 14.5 », conçu pour protéger au moins dix (10) pour cent des zones côtières et marines, conformément à droit national et international et sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles. Le projet vise également à développer une boîte à outils pour les AMP qui contient des outils de planification pratiques, des conseils et des exemples pour soutenir une planification efficace des AMP et une mise en œuvre plus poussée des outils d'AMP déjà développés, en particulier au niveau intergouvernemental. Les résultats et les orientations du projet informeront aux niveaux national, régional et mondial pour a). Les activités spécifiques comprendront:

- Consultations régionales sur les AMP, outils et ateliers de partage des connaissances et renforcement des capacités avec les planificateurs et les gestionnaires des AMP aux niveaux national et local ;
- Développement de dix (10) études de cas sur les leçons de la planification / mise en œuvre des AMP ; et
- Développement d'un « guide d'utilisation » expliquant l'approche de résolution des problèmes des AMP et les principales étapes du développement des AMP.

(c) Partenariat avec le projet de gouvernance des océans « Protéger et restaurer les écosystèmes marins, catalyseurs pour la consolidation de la paix et de la sécurité et pour la promotion d'économies durables, les bassins de l'Asie du Sud et de l'océan Atlantique ».

18. Le projet se concentrera sur les trois (3) principales composantes du projet de jumelage :

- Coopération et stratégie commune entre les réseaux de gestionnaires d'AMP de la région atlantique ;
- AMP et résilience côtière, face aux changements rapides ; et
- La protection des mammifères marins comme moyen de renforcer la coopération transatlantique entre les AMP.

(d) Mise en œuvre en cours du programme de petites subventions pour répondre aux besoins spécifiques des AMP.

19. Cinq (5) petites subventions seront accordées à au moins cinq (5) AMP listées sous le protocole SPAW pour améliorer l'efficacité de la gestion (PAME) en leur sein dans le cadre du projet ACP-AME III.

(e) Promouvoir l'efficacité de la gestion des aires protégées.

20. Dans le cadre du projet ACP-AMEs III, un certain nombre d'activités seront mises en œuvre pour soutenir les gestionnaires des AMP listée sous SPAW, y compris :

- Développement d'un réseau opérationnel d'AMP listée sous SPAW. Deux (2) évaluations régionales PAME seront menées au début et à la fin du projet ACP-AME III pour évaluer le succès du projet, avec au moins cinq (5) AMP répertoriées dans le cadre du Protocole SPAW. Celles-ci serviront d'évaluations de base et d'évaluation pour déterminer le succès du projet.
- Animation de deux (2) ateliers de formation régionaux de cinq (5) jours. Conduits en anglais, espagnol et français, ces ateliers formeront au moins vingt (20) gestionnaires d'AMP aux fondamentaux de l'efficacité de la gestion des AMP. Les ateliers seront ouverts aux Parties signataire du protocole SPAW et aux non-signataires.

2.2.2.2 Renforcer le réseau des professionnels des AMP en améliorant la communication et la diffusion de l'information

(a) Améliorer l'efficacité du forum et du site Internet existants du CaMPAM.

21. Sur la base d'une analyse de 2016 sur le site Internet et le forum du CaMPAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.6), continueront d'être améliorés pour assurer l'accessibilité et la facilité d'utilisation afin d'encourager la participation des membres. Le site Web autrefois hébergé par le GCFI sera mis à jour, repensé et déplacé pour un hébergement à plein temps sous le site Web de la Convention de Carthagène. Le forum sera également repensé pour encourager des discussions ouvertes et interactives entre les membres et renforcer les liens entre les gestionnaires d'AMP. Les réunions annuelles du GCFI (voir ci-dessous) seront également utilisées de manière plus proactive pour faciliter les interactions et le partage d'informations supplémentaires entre les professionnels des AMP.

(b) Continuer à soutenir les sessions liées aux AMP et la participation des professionnels des AMP aux Conférences annuelles du GCFI (2021 et 2022).

22. Le CaMPAM continuera à soutenir au moins 12 participants, principalement de sites référencés du SPAW, pour assister aux sessions sur les AMP organisées par le CaMPAM aux réunions annuelles du GCFI. Cela facilitera les discussions concernant les problèmes émergents et encouragera l'échange d'informations entre les responsables, les pêcheurs et les scientifiques pour assurer des collaborations et une participation permanente parmi les parties prenantes.

(c) Renforcer les stratégies existantes d'éducation et de communication.

23. Des stratégies de communication innovantes et dynamiques seront développées pour améliorer les initiatives de formation au renforcement des capacités de CaMPAM. Les activités proposées comprendront :
- Création d'au moins deux (2) éditions des cours pour les formations de formateurs ;
 - Planification et mise en œuvre de campagnes environnementales pour accroître le soutien des parties prenantes à la conservation marine ; et
 - Participation du public aux initiatives de conservation marine par le biais de campagnes sur les réseaux sociaux.
24. Le financement du projet sera assuré au cours de la deuxième phase du projet « Biodiversité au service du développement durable dans les Caraïbes grâce à une gestion basée sur les écosystèmes » (EBM-DSS) (229 000 USD) (voir section 2.5).

2.2.2.3 Développement continu, maintenance et promotion de la base de données régionale des AMP

25. À travers la mise en œuvre du projet EBM-DSS (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.13), la base de données CaMPAM a été restructurée et élargi pour inclure des informations sur mille soixante-neuf (1069) aires marines et côtières protégées de quarante-quatre (44) pays de la Caraïbe. La base de données sera gérée par le Secrétariat SPAW et continuera d'être mise à jour dans le cadre du projet ACP-AME III et de la deuxième phase du projet EBM (voir section 2.5).

2.2.2.4 Synergies avec les initiatives et efforts nationaux et internationaux concernant les AMP

26. Le CaMPAM continuera à contribuer, autant que possible, à des initiatives nationales concernant les AMP, liées à la science, à la gestion et à la politique de conservation marine, et aux échanges qui améliorent l'efficacité des AMP et qui coordonnent les efforts internationaux pertinents. Cela comprend la collaboration avec les organisations régionales et internationales telles que l'Initiative Caribbean Challenge (CCI) et le Fonds pour la

biodiversité des Caraïbes (CBF), la Stratégie pour la biodiversité de CARICOM, le programme pour la biodiversité des Caraïbes de TNC, le Caribbean Biological Corridor, MARFund, les réseaux impliqués dans la collaboration transatlantique parmi les AMP, ainsi que la mise en œuvre de stratégies qui encouragent l'objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité.

27. Dans le cadre du projet ACP-AME III, des échanges d'apprentissage seront organisés avec au moins quatre (4) réunions régionales et internationales afin d'identifier les opportunités de collaboration entre les AMP listées sous SPAW et avec d'autres organisations et programmes. Quatre (4) événements d'échange d'apprentissage, avec cinq (5) participants chacun, se tiendront également dans les Caraïbes pour renforcer la capacité de gestion à l'aide des outils PAME.
28. Le Secrétariat SPAW continuera à soutenir le projet de jumelage « *Coopération et stratégie commune entre les réseaux de gestionnaires des AMP de la région de l'Atlantique* ». Le projet, supervisé par Ocean Governance, vise « à contribuer à une meilleure efficacité de la gestion des AMP pour une meilleure conservation des écosystèmes marins » grâce à une meilleure coopération entre les réseaux de gestionnaires d'AMP de la région atlantique.

2.2.3 Résultats attendus et indicateurs

29. Les principaux résultats et indicateurs de réalisation de ce sous-programme seront les suivants :

Outputs	Indicators of Achievement
Amélioration de la capacité de livraison et de gestion de CaMPAM dans plusieurs AMP de la région des Caraïbes grâce à l'organisation du cours de formation professionnelle, des programmes de mentorat et des subventions	Augmentation du nombre de professionnels des AMP impliqués dans des programmes de renforcement des capacités et de formation conçus pour améliorer leur capacité à répondre aux problèmes de gestion et aux menaces environnementales émergentes dans les zones marines et côtières
Amélioration de la diffusion des informations sur les AMP dans la région grâce à l'actualisation du site Web de CaMPAM, de la base de données régionale et à l'amélioration du forum du réseau	Augmentation du nombre de professionnels d'AMP, de décideurs politiques, de scientifiques et d'autres parties prenantes s'engageant et contribuant au forum Internet du CaMPAM et à la base de données d'AMP, ainsi qu'à d'autres initiatives régionales et internationales qui facilitent le partage d'informations
Des relations et des collaborations plus solides entre les praticiens des AMP, les scientifiques, les pêcheurs, les autres parties prenantes, ainsi qu'avec les experts internationaux / régionaux	Augmentation du nombre de participants à des activités conçues pour soutenir et renforcer la gestion des aires protégées dans toute la région des Caraïbes

2.2.4 Budget proposé (indicatif)

Activité	2021			2022		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
CaMPAM Coordination et déplacements ¹		66,894	66,894	0	18,321	18,321
Renforcement des AMP						
Formations de formateurs ¹	0	25,000	25,000	0	115,465	115,465
Projets pilotes de petites subventions et de système d'aide à la décision ¹	0	90,000	90,000	0	65,000	65,000
Réseau de mentorat ¹	0	0	0	0	47,356	47,356

Activité	2021			2022		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
Actions du CAR pour le renforcement des AP (appels à projets, PAME...)²	0	24,000	24,000	0	24,000	24,000
Développement d'un solide réseau de praticiens des AMP en améliorant la communication et la diffusion de l'information						
Actualisation du site Web de CaMPAM et soutien au forum sur Internet¹	0	1,401	1,401	0	1,401	1,401
Soutien aux sessions AMP lors des conférences GCFI (2021 et 2022)²	0	6,000	6,000	0	6,000	6,000
Développement, maintenance et promotion de la base de données régionale sur les AMP						
Base de données régionale sur les AMP¹	0	0	0	0	0	0
TOTAL (USD)	0	213,295	213,295	0	277,543	277,543

1 Comprend les fonds provenant de projets de renforcement des capacités liés aux accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) - Phase III

2 Comprend le financement du SPAW-RAC, ainsi que d'autres sources

3 Montant approximatif converti d'Euros en USD en utilisant le taux de conversion 1 € = 1,12 US\$

2.3 Développement de lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces protégées

2.3.1 Objectifs

30. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- (a) Promouvoir et favoriser le développement et la mise en œuvre des directives sur l'établissement, la gestion et l'inscription des aires protégées dans le cadre du protocole SPAW ;
- (b) Promouvoir la planification nationale pour les aires protégées, y compris le développement de la législation pertinente et des mécanismes de rapport ; et approprié ; et
- (c) Promouvoir et favoriser le développement et la mise en œuvre des directives sur la conservation et la gestion des espèces dans le cadre du protocole SPAW.

2.3.2 Activités

31. Les activités devant être mises en œuvre pendant la biennale comprennent :

2.3.2.1 Inscription des aires protégées dans le cadre du protocole SPAW, programme de coopération et autres tâches du groupe de travail MP

32. Suite au SPAW STAC8 (2018) et aux termes de référence (TdR) adoptés pour les groupes de travail du SPAW STAC (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12), le groupe de travail ad hoc du STAC sur les aires protégées continue d'évaluer les nouvelles propositions des Parties et de traiter les questions relatives aux aires protégées, comme demandé par le STAC.
33. Par l'intermédiaire du président du groupe de travail ad hoc, un appel aux Parties à soumettre des propositions d'inscription d'aires protégées sera lancé, et le soutien aux sites sera exploré conformément au programme de coopération suivant les recommandations originales de la première réunion des gestionnaires des aires protégées répertoriées sous le Protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.9), les termes de référence du groupe et les éventuelles recommandations à venir du STAC 9. Le groupe de travail peut continuer, le cas échéant, à mettre en œuvre des tâches qui n'ont pas été entièrement achevées au cours de la dernière biennale.
34. Les activités ci-dessous pourraient être proposées sous réserve de fonds et de ressources disponibles :

- (a) Le CAR-SPAW continue de maintenir, d'améliorer et de mettre à jour la base de données relative aux aires protégées répertoriées dans le Protocole SPAW, y compris l'outil en ligne où les Parties préparent et soumettent les rapports qui ont été soumis dans le cadre de la candidature STAC pour examen.
- (b) Renforcer la coopération avec les pêcheries régionales et les AME existants (par ex., CRFM, WECAFC et CMS Shark MoU) pour promouvoir, mais sans s'y limiter, une analyse régionale des points communs entre les AMP existantes répertoriées dans le cadre du protocole SPAW et la fréquence et la répartition des espèces/la concentration des sites d'intérêt (par ex., la concentration de sites de frai du mérou rayé et la répartition des raies et des requins), en tant que contribution aux efforts de conservation et de gestion des espèces répertoriées par le SPAW.
- (c) Continuer à suivre la mise en œuvre de la Convention internationale sur les eaux de ballast et, le cas échéant, soutenir l'exclusion des AMP des zones d'échanges des eaux de ballast (BWE) dans la région, y compris celles actuellement répertoriées par le protocole SPAW et toutes les futures AMP provenant de ces zones d'échanges des eaux de ballast.
- (d) Diffuser largement et mettre à jour si besoin la fiche d'informations sur le processus d'inscription SPAW et sur les sites répertoriés, préparés par le Secrétariat (en anglais, espagnol et français).
- (e) Continuer à créer des espaces dédiés pour chaque aire protégée répertoriée par le SPAW en utilisant le site internet du CAR-SPAW et la base de données CaMPAM, comme les autres sources d'information sur les connectivités biologiques (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10).
- (f) Continuer à alimenter la section de la lettre d'informations du RAC-SPAW dédiée aux sites répertoriés par le SPAW et aux activités du CaMPAM.
- (g) Utiliser le GCFI ou d'autres forums existants pour la participation des représentants des aires répertoriés par le SPAW.
- (h) Soutenir la gestion des aires protégées et le contrôle des espèces envahissantes, en considérant également le contexte de l'afflux de sargasses si nécessaire.

2.3.2.2 Critères pour l'évaluation des dérogations au titre de l'Article 11(2) du protocole SPAW

35. Le groupe de travail sur les critères et procédures d'évaluation des exemptions en vertu de l'article 11(2) du Protocole SPAW poursuit ses travaux conformément aux termes de référence (TdR) révisés des groupes de travail SPAW STAC après STAC9 et COP11
- (a) Application des formats de présentation des exemptions et l'établissement d'un rapport aux Parties contractantes quant à leur mise en œuvre.**
36. Encourager les parties à réviser les Directives pour l'évaluation des exemptions en vertu de l'article 11(2) du protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR IG.37/3) et utiliser le format de rapport proposé (en Anglais, Espagnol et Français), pour faciliter la révision des dérogations soumises.
- (b) Aider les gouvernements à formuler leurs demandes de dérogations en vertu de l'Article 11(2).**
37. Fournir une assistance aux Parties contractantes, le cas échéant, dans la préparation de leurs rapports sur les dérogations en utilisant le format de rapport volontaire.

2.3.2.3 Dresser une liste des Espèces protégées dans le cadre du protocole SPAW

38. Le Groupe de travail ad hoc du STAC sur les espèces travaillera sur les tâches assignées par le STAC. Par l'intermédiaire du président du groupe de travail sur les espèces, le groupe de travail examinera, évaluera et fournira des recommandations (y compris la base de toute recommandation) sur les propositions des Parties contractantes visant à ajouter de nouvelles espèces aux annexes du Protocole SPAW ou à modifier le statut d'inscription des espèces.

2.3.2.4 Développement de plans de conservation et de gestion

39. Dans le cadre de la deuxième phase du projet EBM-DSS, ainsi que dans le cadre de l'appel à propositions du CAR-SPAW, des plans intégrés de conservation et de gestion de la pêche seront élaborés pour au moins deux (2) espèces inscrites au SPAW.

40. Le groupe de travail du STAC sur les espèces travaillera sur des plans adéquats de récupération et de gestion des espèces en fonction des recommandations et des termes de référence révisés.

2.3.3 Résultats attendus et indicateurs

41. Les principaux résultats et les indicateurs de résultats de ce sous-programme seront :

Résultats	Indicateurs de résultats
Liste des aires protégées dans le cadre du protocole SPAW mise à jour et programme de coopération réactivé	Augmentation du nombre d'aires protégées répertoriées par le protocole SPAW, des révisions continues des informations fournies sur la liste, ainsi que des informations détaillées sur les AMP au sein de la grande région Caraïbe.
Format pour présenter les dérogations en vertu de l'Article 11(2) diffusé, et rapports relatifs à leur mise en oeuvre rédigés	Amélioration des soumissions et de l'examen des exemptions en vertu de l'article 11(2) du Protocole SPAW afin d'assurer la survie continue de l'espèce
Assistance technique, outils et produits d'information qui soutiennent la mise en œuvre par les Parties contractantes du Protocole SPAW pour les espèces inscrites aux annexes I-III, ainsi que le soutien pour la préparation des propositions de nomination d'espèces, conformément à la « Procédure de soumission et d'approbation des nominations d'espèces pour inscription ou suppression des annexes I, II et III »	Meilleure compréhension, surveillance et coopération sur la gestion des espèces inscrites aux annexes I à III du Protocole SPAW, et mise en œuvre d'activités conçues pour assurer la survie de ces espèces

2.3.4 Budget proposé (indicatif)

Activité	2021			2022		
	CTF	Autres sources*	Total	CTF	Autres sources*	Total
Liste des aires protégées dans le cadre du protocole SPAW						
Soutien au programme de coopération des aires protégées de la liste	0	123,452	123,452	0	100,000	100,000
Critères d'évaluation des dérogations en vertu de l'Article 11 du protocole SPAW						
Assistance aux Parties à la formulation de leurs demandes de dérogations en vertu de l'Article 11(2)	0	0	0	0	0	0
Stratégie de développement	0	0	0	0	0	0
Liste des Espèces protégées dans le cadre du protocole SPAW						
Évaluation de la liste	0	0	0	0	0	0
Total	0	123,452	123,452	0	100,000	100,000

*Soutien en nature étudié par les partenaires

2.4 Conservation des espèces menacées et en danger

2.4.1 Objectifs

42. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- (a) Promouvoir la sensibilisation et l'action dans la région sur les priorités de gestion des espèces menacées et migratrices afin d'augmenter le niveau de protection nationale et régionale ;
 - (b) Mettre en œuvre des activités prioritaires de rétablissement des espèces existantes et des plans de gestion conçus dans le cadre du protocole SPAW ;
 - (c) Développer, le cas échéant, des plans et des programmes de gestion adéquats pour les espèces prioritaires qui représentent un sujet d'inquiétude régional, y compris lorsqu'elles ont une importance économique ; et
 - (d) Lutter contre la menace grandissante des espèces exotiques envahissantes (EEE) qui pourraient avoir un impact négatif sur les espèces du SPAW et les habitats de la grande région Caraïbe, notamment les EEE marines ou côtières.

2.4.2 Activités

43. Les activités proposées pour la mise en œuvre au cours de l'exercice biennal 2021-2022 se concentreront sur les espèces migratrices, en particulier les mammifères marins, les élastomobranques et les tortues marines, ainsi que le soutien aux programmes de conservation des requins et des raies et des poissons perroquets en coopération avec les pêcheries et les organismes scientifiques concernés, et des organisations telles que l'UICN. En fonction du financement, des efforts seront également déployés pour renforcer les collaborations avec les acteurs régionaux de la pêche pour développer des évaluations des prises accessoires et des programmes d'atténuation.

2.4.2.1 Conservation des mammifères marins

44. Conformément aux priorités identifiées par le STAC et la COP et l'avancement des activités du projet CARI'MAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.28), les activités suivantes sont proposées pour être mis en œuvre :

(a) **Soutenir le travail en réseau et la collaboration**

- Continuer à renforcer le réseau régional de professionnels des ressources naturelles et de gestionnaires d'AMP impliqués activement dans la recherche, la gestion et la conservation des mammifères marins grâce à l'utilisation de diverses plateformes.
- Promouvoir l'inclusion des mammifères marins dans les plans de gestion des AMP et renforcer la capacité des gestionnaires impliqués dans la conservation des mammifères marins.
- Renforcer le réseau des mammifères marins pour assurer la durabilité et les synergies entre les différentes parties prenantes des Caraïbes.
- Le Secrétariat et le CAR-SPAW, en étroite consultation avec les Parties contractantes de SPAW et d'autres parties prenantes concernées, examinent les coûts potentiels, les avantages et le cadre opérationnel d'un Réseau régional d'activités pour les mammifères marins (RAN), en tenant compte des bons résultats du CARI' projet et réseau MAM, et rédiger une proposition de discussion à SPAW STAC10 concernant la façon dont un tel RAN pourrait fonctionner.

(b) **Soutenir la révision et la mise en œuvre du MMAP**

- Soutenir les Parties contractantes dans l'élaboration de leurs stratégies et cadres nationaux, y compris les plans nationaux de rétablissement pour la conservation des mammifères marins.
- Le Secrétariat et le CAR-SPAW soutiennent le travail du groupe de travail d'experts sur les mammifères marins du groupe de travail sur les espèces pour réviser et mettre à jour le PAMM, en tenant compte des nouvelles informations et des développements depuis 2008, y compris « l'analyse scientifique et technique de la mise en œuvre du plan d'action pour la Conservation des mammifères marins (MMAP) dans la région des Caraïbes ».

(c) Améliorer les connaissances et le suivi des populations de mammifères marins dans les Caraïbes

Soutenir et promouvoir les initiatives de coopération transfrontalière aux niveaux sous-régional et régional, en développant des stratégies de gestion des mammifères marins avec les pays concernés.

(d) Améliorer la sensibilisation, collecter des données et atténuer les effets des collisions et des enchevêtrements de navires sur les espèces de baleines et de dauphins dans la région des Caraïbes en collaboration avec la CBI et d'autres organisations intergouvernementales pertinentes.

- En utilisant les ateliers de formation conjoints pour lutter contre les impacts humains mortels sur les mammifères marins de la Grande Caraïbe (Mexique 2013 et St. Martin 2013) et les collisions entre les mammifères marins et les navires en mettant l'accent sur la région des Caraïbes (Panama 2014), le CAR-SPAW développer un plan de mise en œuvre qui : hiérarchise les recommandations de ces ateliers, établit un budget proposé pour chaque recommandation, et identifie les principales parties prenantes pour mettre en œuvre ces recommandations et fournir ces informations au STAC 10.
- Encourager les Parties à déclarer les prises directes et accessoires de mammifères marins dans les opérations de pêche.

(e) Renforcer la planification spatiale marine pour la conservation des mammifères marins

- Fournir un soutien pour le développement d'efforts transfrontaliers de suivi des mammifères marins pour combler les lacunes de données identifiées au cours du projet LifeWeb en collaboration avec d'autres organisations et sur la base d'informations facilement disponibles.
- Soutenir et promouvoir les initiatives de coopération transfrontalière aux niveaux sous-régional et régional, en explorant avec les pays concernés la poursuite du développement de scénarios de gestion des mammifères marins.

(f) Suivi des ateliers d'échouage

- Soutenir le réseaux d'échouage.
- Poursuivre le renforcement des capacités des réseaux locaux d'échouage, notamment dans la zone du Corridor de conservation des mammifères marins Amérique du Sud-Est (MamaCocoSea), suite aux ateliers sous-régionaux d'échouage tenus respectivement en 2005, 2009 et 2010 et durant le projet CARI'MAM.
- Soutenir un référentiel régional sur les données d'échouage et développer un réseau de coordonnateurs nationaux pour les échouages de mammifères marins pour la région (basé sur le réseau WIDECASST et facilité par des coordonnateurs régionaux dédiés avec des points focaux nationaux).

(g) Soutenir l'observation durable des mammifères marins dans la région des Caraïbes.

Suite aux recommandations de l'atelier régional sur l'observation des mammifères marins dans les Caraïbes (Panama, 19 - 22 Octobre 2011) et les priorités identifiées par les participants, les activités suivantes sont proposées, qui pourraient être menées dans le cadre avec le projet CARI'MAM :

- Promouvoir la mise en œuvre nationale et régionale des principes généraux et des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.13) et de la boîte à outils pour la mise en œuvre des lignes directrices sur l'observation des mammifères marins dans l'ensemble Région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.32).

(h) Finaliser et mettre en œuvre un Protocole de coopération entre le PNUE/Secrétariat de la Convention de Carthage et la Commission Baleinière Internationale (CBI).

- (i) **Renforcer la collaboration et développer le partenariat avec le sous-programme sur la pollution et ses protocoles concernant la pollution provenant de sources et d'activités terrestres (LBS) et la coopération dans la lutte contre les déversements d'hydrocarbures (déversements d'hydrocarbures) (y compris le CAR/REMPEITC), concernant les impacts de l'exploration pétrolière et l'exploitation des espèces protégées, y compris les mammifères marins et les habitats associés.**

2.4.2.2 Conservation des tortues de mer (en collaboration avec WIDECAST)

45. Les activités énumérées ci-après seront traitées en priorité au cours de la biennal :
- (a) Soutenir l'élaboration de plans d'action pour la restauration des tortues de mer (STRAP) dans les pays qui ne disposent pas de ce type de plan.
 - (b) Soutenir les STRAP existants grâce à la mise en œuvre d'actions prioritaires à l'échelle nationale, notamment en dispensant une formation destinée aux éducateurs (formation des formateurs), aux agents d'application de la loi, aux vétérinaires et aux premiers intervenants.
 - (c) Renforcer la collaboration avec la IAC sur le développement de STRAP et d'autres activités de protection des tortues de mer dans le cadre du plan de travail afin d'éviter que certaines tâches ne soient réalisées deux fois.
 - (d) Continuer à promouvoir les directives et les critères standard pour la surveillance des sites de référence situés dans les aires d'alimentation des tortues de mer dans la grande région Caraïbe et assurer la formation en matière de surveillance des plages de nidification et de la population dans l'eau.
 - (e) Soutenir, le cas échéant, les efforts au sein des organisations/organismes régionaux de pêche et pour réduire les prises accessoires de tortues marines et continuer à développer des programmes d'évaluation et d'atténuation des prises accessoires.
 - (f) Mettre en œuvre l'évaluation régionale de la tortue luth développée par WIDECAST, cofinancée par SPAW-RAC.
46. Les activités spécifiques comprendront la création d'une application d'observation des tortues marines pour la région des Caraïbes. Un projet de candidature a été élaboré au cours de l'exercice biennal 2019-2020 et sera finalisé au cours de l'exercice biennal en cours. L'initiative, en collaboration avec WIDECAST, sera financée par le projet ACP-MEAs III. Le CAR-SPAW continuera à travailler quotidiennement avec le réseau régional d'activités WIDECAST.

2.4.2.3 Soutenir les efforts régionaux pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes en collaboration avec les partenaires concernés

47. Les efforts dans ce domaine se développeront en fonction des besoins régionaux et des problèmes émergents liés aux espèces envahissantes nouvelles ou existantes (par exemple poisson-lion et Sargasse – voir ci-après et Section 2.5.5.1).

2.4.2.4 Conservation des espèces de poissons herbivores

48. Le sous-programme SPAW collaborera le cas échéant avec des partenaires, y compris des ONG et des OIG intéressées possédant l'expertise appropriée pour conserver les espèces de poissons herbivores dans la région des Caraïbes.
49. Le SPAW-RAC/Secrétariat soutient les Parties contractantes dans le renforcement de la conservation et de la gestion durable des poissons perroquets, y compris à travers des discussions au sein du Groupe de travail sur les espèces, le cas échéant.

2.4.2.5 Collaboration renforcée avec la CITES en matière de poursuites concernant le commerce illicite des espèces.

50. Dans le prolongement du second atelier sur la lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages au niveau régional, organisé conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la CITES (20 au 22 mai 2017), continuer à coordonner le développement du réseau régional de lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages (CaribWEN) en collaboration avec les partenaires précités, les Parties du protocole

SPAW et les organisations régionales. Le Secrétariat sensibilisera les Parties contractantes à SPAW à l'importance de réglementer dans leurs systèmes juridiques nationaux :

- La propriété, la possession, la vente et la publicité des espèces endémiques des Caraïbes, répertoriées par la CITES ; et
- Empêcher les spécimens acquis illégalement et leur descendance d'être mis sur les marchés nationaux ou internationaux.

2.4.2.6 Afflux de sargasses

51. Amélioration de la coordination des interventions et du partage d'informations entre les pays de la région sur la façon de contrôler les algues brunes Sargasses. Pour promouvoir cette initiative, un financement sera fourni par le ministère suédois de l'environnement pour :

- Élaborer un rapport sur les impacts socio-économiques et environnementaux des sargasses en Afrique de l'Ouest et dans les Caraïbes ;
- Continuer à mettre à jour le Livre blanc sur les Sargasses (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.8 Rev.1) du sous-programme SPAW, et élaborer un résumé en anglais, français et espagnol, pour les parties prenantes et les décideurs concernés ; et
- Elaborer un rapport de synthèse, en collaboration avec la Commission de l'énergie atomique, sur les impacts des métaux lourds sur les sargasses.

52. Les activités supplémentaires, qui seront mises en œuvre par le biais du SPAW-RAC, comprennent :

- Accroître la collaboration et la programmation conjointe entre les protocoles SPAW et LBS, dans le contexte du groupe de travail SPAW sur l'afflux des sargasses
- Collaborer avec les organisations et les OIG concernées, y compris GEO Blue Planet et IOCARIBE pour faciliter le partage des données régionales sur les sargasses.
- Coordination du partage des données sur la gestion et l'impact des sargasses dans les zones humides en collaboration avec le Secrétariat de l'Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes (CariWet) de la Convention de Ramsar. – voir Section 2.5.2.3.
- Coordination de projets et d'événements liés aux Sargasses dans toutes les Caraïbes.
- Développement et partage de documents d'information pour le grand public, les gouvernements, les gestionnaires des zones côtières et autres personnes touchées par les sargasses.
- Appui à la recherche pour des projets sur les origines, les impacts et les méthodes de contrôle des Sargasses.
- Coordination sur les afflux de sargasses entre les secrétariats de la Convention de Carthagène et d'Abidjan, le Programme d'action mondial (GPA) du PNUE et d'autres programmes des Nations Unies impliqués dans l'évaluation des débarquements de sargasses dans la région des Caraïbes et en Afrique de l'Ouest.

2.4.3 Résultats attendus et indicateurs

53. Les principaux résultats et indicateurs de résultats de ce sous-programme seront les suivants :

Résultats	Indicateurs de résultats
Meilleure préparation et meilleure réponse aux impacts anthropiques sur les populations de mammifères marins dans la grande région Caraïbe	Amélioration de la sensibilisation et de la réponse aux enchevêtrements de mammifères marins, aux polluants marins et aux collisions avec des navires dans la région des Caraïbes
Amélioration des connaissances sur les zones d'habitat essentiel des mammifères marins et soutien accru à la protection transfrontalière, par le biais, notamment, de campagnes d'éducation, de la mise en œuvre du projet Cari'Mam et des collaborations avec les acteurs locaux, régionaux et privés	Protection supplémentaire accordée aux espèces de mammifères marins et à leurs habitats essentiels dans la grande région Caraïbe, avec le développement de collaborations avec les États membres qui partagent les sous-populations de mammifères marins
Référentiel régional de données sur les échouages de mammifères marins dans la grande région Caraïbe bénéficiant du soutien	Amélioration et intensification de la diffusion et de la collecte des données sur l'échouage de mammifères marins dans la grande région Caraïbe, notamment en ce qui concerne l'intensification de la participation et de la collaboration des États membres
Amélioration des stratégies visant à encourager une observation durable des mammifères marins dans la grande région Caraïbe	Mise en œuvre de pratiques responsables en matière d'observation des mammifères marins garantissant un impact minimal sur les espèces, tout en permettant d'assurer un revenu régulier aux communautés vivant dans la grande région Caraïbe
Finalisation du protocole d'accord avec la CBI pour promouvoir les objectifs du Plan d'Action pour les Mammifères Marins	Amélioration et augmentation de la diffusion, de la collecte et de l'utilisation des données sur les mammifères marins dans toute la région des Caraïbes, en particulier en ce qui concerne la capture directe ou indirecte de mammifères marins, et l'incorporation de mesures visant à réduire leur utilisation dans les politiques nationales d'environnement et de développement
Extension des Plan d'Action pour le Rétablissement des Tortues Marines (STRAP) en place et développement de nouveaux STRAP	Augmentation du nombre d'États ayant développé ou renforcé leurs stratégies en matière de protection des espèces de tortues marines et de leurs habitats dans la grande région Caraïbe
Élaboration des directives et des critères standard en matière de surveillance des sites de référence situés sur des aires d'alimentation des tortues de mer dans la grande région Caraïbe	Augmentation du nombre d'États dans la grande région Caraïbe ayant la capacité et ayant renforcé leur capacité à améliorer l'observation des tortues de mer dans leur pays grâce à des méthodes de recherche coordonnées et normalisées
Organisation de la formation sur la surveillance des plages de nidification et des populations dans l'eau	
Poursuivre les efforts de gestion régionale des espèces exotiques envahissantes en collaboration avec les partenaires concernés	Collaborations et partenariats durables, y compris meilleure coordination avec les États membres pour surveiller, signaler et traiter les espèces envahissantes nouvelles et existantes, en particulier en ce qui concerne leurs impacts sur les écosystèmes
Travail accru pour conserver les espèces de poissons herbivores dans la région des Caraïbes en collaboration avec les partenaires concernés	Collaboration renforcée pour développer/produire des fiches d'information et du matériel pédagogique à diffuser dans la région sur les poissons perroquets

Résultats	Indicateurs de résultats
Soutien au réseau régional de lutte contre les fraudes en matière d'espèces sauvages	Amélioration de la protection des espèces endémiques de la grande région Caraïbe grâce à des collaborations renforcées entre les Parties, les ONG et les autres parties prenantes concernées
Amélioration du partage d'informations et de connaissances entre les universitaires, les gestionnaires des ressources et le public sur les sargasses	Amélioration de l'échange d'informations sur les sargasses entre les parties prenantes de la grande région Caraïbe, afin de faciliter l'élaboration de plans de gestion complets visant à réduire les impacts dans la région

2.4.4 *Budget proposé (indicatif)*

Activité	2021			2022		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
Conservation des mammifères marins						
Éducation et sensibilisation aux mammifères marins	0	0	0	0	0	0
Mise en œuvre du projet CARI'MAM ¹	0	170,000	170,000	0	0	0
Mise en œuvre d'un nouveau projet sur les mammifères marins (à confirmer) ¹	0	0	0	0	70 000	70 000
Conservation des espèces menacées						
Appel à propositions pour la conservation des espèces ²	0	50,000	50,000	0	50,000	50,000
Contrôle des espèces envahissantes						
Soutien au Comité régional du poisson-lion	0	0	0	0	0	0
Partage de données et recherche sur les sargasses						
Partage de données et recherche sur les sargasses	0	5,000	5,000	0	50,000	50,000
TOTAL	0	225,000	225,000	0	170,000	170,000

¹ Comprend 170 000 USD pour le projet CARI'MAM et 70 000 USD du nouveau projet sur les Mammifères Marins

² Comprend le financement du Gouvernement français au CAR-SPAW

Not : Montant approximatif converti en USD en utilisant le taux de 1 € = 1,12 USD

2.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins

2.5.1 *Objectifs*

54. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- (a) Aider à la gestion des écosystèmes côtiers et marins de la région sur une base durable, par le biais, notamment, de pratiques durables.
- (b) Sensibiliser et encourager les actions des gouvernements et autres partenaires pour la conservation et l'utilisation durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés tels que les mangroves et les herbiers

- (c) Communiquer efficacement sur la valeur et l'importance des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers marins, y compris sur leurs services écosystémiques, les menaces qui pèsent sur leur durabilité et les actions nécessaires à leur protection.
- (d) Promouvoir l'approche de la gestion basée sur les écosystèmes, les principes et les valeurs de la bonne gouvernance en matière de conservation et de gestion des écosystèmes marins dans la région.

2.5.2 Activités

55. Les activités proposées à mettre en œuvre au cours de l'exercice continueront de se concentrer sur les écosystèmes côtiers et marins.

2.5.2.1 Conservation des récifs coralliens

56. Poursuite de la réactivation du réseau de surveillance des récifs coralliens des Caraïbes dans le cadre du GCRMN (GCRMN-Caribbean) (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.10 et UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.26). Les activités conduites par le CAR-SPAW comprennent :

- Promotion et mise en œuvre des Directives régionales pour la surveillance biophysique des récifs coralliens (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.17) représentation et promotion des directives et du GCRMN-Caraïbes à chaque occasion pertinente
- Élaboration d'un plan d'action pour le prochain exercice biennal
- Mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités telles que des ateliers, et de petites subventions pour le travail sur le terrain
- Participation à des initiatives mondiales sur les récifs coralliens, y compris l'ICRI et le Consortium pour la Restauration Corallienne.

57. Un financement du ministère suédois de l'environnement (50 000 USD) a permis d'évaluer les causes potentielles de la transmission de la maladie corallienne de la perte des tissus (SCTLD) et d'autres espèces envahissantes, en particulier en ce qui concerne le rejet d'eau de ballast dans la région des Caraïbes. Le sous-programme SPAW continuera également à partager les ressources développées par d'autres partenaires, y compris le GCFI et la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA).

2.5.2.2 EBM-DSS Phase II "Approche de gestion collaborative basée sur les écosystèmes pour favoriser la biodiversité marine dans les Caraïbes : établir des liens nationaux, régionaux et mondiaux"

58. Ce projet fournit un cadre général pour les activités de l'ONU sur Environnement qui s'attaquent aux facteurs et aux incitations qui sous-tendent la détérioration des écosystèmes côtiers et marins et les services écosystémiques qu'ils fournissent. Le projet est aligné sur les programmes, conventions et plans d'action des mers régionales. En promouvant des activités sur la gestion intégrée des écosystèmes côtiers et marins, la planification spatiale marine et le renforcement de la mise en œuvre des stratégies de gouvernance des océans, le projet soutient la mise en œuvre et répond aux priorités des plans d'action régionaux ou des conventions, y compris la Convention de Cartagena pour la protection et le développement de l'environnement marin de la région des Caraïbes.

59. La deuxième phase du projet EBM-DSS vise à promouvoir l'application des concepts de gestion basée sur les écosystèmes (EBM) dans toute la région des Caraïbes afin d'assurer la protection de la biodiversité côtière et marine. Les objectifs du projet sont les suivants :

- Renforcer les collaborations sous-régionales pour soutenir l'application des principes et des outils de gestion basée sur les écosystèmes dans la conservation de la biodiversité marine ;
- Faire progresser la compilation et l'analyse des données des AMP de la région pour garantir des décisions de gestion fondées sur des données ;
- Développer les capacités institutionnelles par la mise en œuvre de projets pilotes qui traitent des menaces écosystémiques associées au changement climatique.

- Utiliser des stratégies d'éducation et de communication innovantes et efficaces pour accroître le soutien du public aux initiatives de conservation ; et
- Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux de conservation existants, en accordant une attention particulière à deux (2) espèces inscrites à SPAW.

60. Les activités attendues dans le cadre du projet en rapport avec ce sous-programme sont le :

- Renforcement d'au moins deux (2) nœuds régionaux EBM dans la région des Caraïbes pour fournir des conseils techniques sur l'intégration des concepts et des outils EBM dans les programmes de conservation marine.
- Mise en œuvre d'au moins deux (2) projets pilotes visant à restaurer les écosystèmes côtiers et marins touchés par des événements catastrophiques grâce à la mise en œuvre d'outils du système d'aide à la décision (DSS).

2.5.2.3 Conservation des zones humides et des mangroves

61. Le CAR-SPAW contribuera à développer des activités destinées à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des mangroves. Si le financement devient disponible, les activités proposées pourraient inclure :

- Relancer les actions Cariwet et Ramsar par l'intermédiaire du *Centre régional pour la formation et de la recherche sur les zones humides* (CREHO) avec un développement accru dans le contexte des ateliers/séminaires de formation de formateurs CaMPAM sur la gestion et la protection des zones humides
- Concevoir et mettre en œuvre un projet portant sur l'impact des sargasses au sein d'un site Ramsar dans un site inscrit au protocole SPAW.
- Coordonner avec les Parties intéressées l'élaboration des propositions de subventions visant à identifier les synergies avec le sous-programme SPAW, notamment en ce qui concerne les trente-cinq (35) sites inscrits au protocole SPAW.
- Explorer les liens avec le fonds *Wetlands for the Future* pour développer des ateliers de formation et de renforcement des compétences.

2.5.2.4 Mise en œuvre du projet CARIB-COAST

62. Poursuite de la mise en œuvre du projet CARIB-COAST (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.28). Le projet financé par l'UE vise à animer un réseau caribéen pour la prévention et la gestion des crises côtières liées au changement climatique. Le projet regroupe, coconstruit et diffuse des approches de surveillance, de prévention des risques côtiers et des initiatives d'adaptation au changement climatique.

63. Ceci comprend :

- Guides de bonnes pratiques sur les méthodes de restauration et de protection à utiliser pour maintenir le rôle des écosystèmes marins dans l'atténuation de l'érosion côtière ;
- Mise en place d'ateliers de formation régionaux ;
- Développement d'au moins trois sites pilotes, un par écosystème marin (récifs coralliens, herbiers, mangroves). Ces sites pilotes viseront à restaurer et / ou protéger un écosystème marin. Ces projets peuvent impliquer diverses actions dont la réhabilitation manuelle des herbiers marins, la reproduction des coraux, l'éco-ancrage, des sessions de formation, etc. Des partenaires au sein des Parties contractantes sont en cours d'identification.

2.5.3 **Résultats escomptés et indicateurs**

64. Les principaux résultats et indicateurs de résultats de ce sous-programme seront les suivants :

Résultats	Indicateurs de résultats
Réseau GCRMN réactivé dans la région des Caraïbes et orientations fournies par le Comité de direction	Amélioration et renforcement des capacité des pays à surveiller et à protéger les écosystèmes des récifs coralliens grâce à l'utilisation normalisée de la collecte de données et des méthodes de déclaration
Collecte de données harmonisées lors de l'observation biophysique des récifs coralliens	SCTLD surveillé et pays de la région des Caraïbes activement engagés pour résoudre le problème
Approches de gestion basée sur les écosystèmes promues dans toutes les Caraïbes	Capacité accrue au sein des États membres de mettre en œuvre les approches EBM
Amélioration de la résilience des écosystèmes côtiers face aux pressions des changements climatiques.	Capacité accrue au sein des États membres de conserver et d'utiliser de manière efficace et durable les ressources trouvées dans les écosystèmes côtiers

2.5.4 **Budget proposé (indicatif)**

Activité	2021			2022		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
Conservation des Récifs Coralliens^{1&2}						
Mise en œuvre du GCRMN Caraïbes et soutien aux suivis nationaux	0	0	0	0	0	0
Soutien d'Albert II, Prince de Monaco / PNUE	0	50,000	50,000	0	0	0
Actions du CAR pour la conservation des écosystèmes (appel à propositions, restauration...)	0	30,000	30,000	0	30,000	30,000
Mise en œuvre de la gouvernance des océans (Ocean Governance) SDG14³						
Boite à outils EBM-DSS	0	0	0	0	0	0
Soutien du ministère suédois de l'environnement aux mers régionales⁴						
Soutien aux mers régionales	0	25,000	25,000	0	0	0
Conservation des zones humides et des mangroves (Sargasse)⁴						
Mise en œuvre du projet CARIB-COAST	0	100,000	100,000	0	80,000	80,000
Développement d'ateliers de formation de formateurs	0	0	0	0	0	0
Projet Sargasse	0	30,000	30,000	0	0	0
TOTAL	0	235,000	235,000	0	110,000	110,000

3. ANALYSE SOMMAIRE DES ACTIVITÉS À METTRE EN OEUVRE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE BIENNAL 2021-2022 DU PROGRAMME SPAW ET DE LEUR CORRÉLATION AVEC LES RÉSOLUTIONS/OBJECTIFS/INDICATEURS INTERNATIONAUX

Compte tenu du fait que les activités du sous-programme SPAW peuvent atteindre les objectifs internationaux en matière de biodiversité, un résumé des activités à mettre en œuvre dans le cadre de l'exercice 2021-2022 et leur corrélation avec les objectifs internationalement reconnus a été compilé. Les cibles internationales examinées comprennent les objectifs de développement durable (ODD), la voie des modalités d'action accélérées des PEID (SAMOA), les résolutions de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-4) et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité - cibles / indicateurs identifiés sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Les descriptions des cibles se trouvent à l'annexe I.

Activité		RÉSOLUTIONS / OBJECTIFS / INDICATEURS			
		Objectifs de développement durable	Orientations de SAMOA	UNEA-4	Objectifs d'Aichi
Renforcement des aires protégées dans la grande région Caraïbe	Renforcement des AMP (priorité aux AMP référencées dans le cadre du protocole SPAW) (2.2.2.1)	1.5, 2.1, 12.2,13.1,14.2, 14.5, 14.7	58a, 58b,58c, 58e, 58f, 58o, 63a, 63f, 63g, 90a, 90c	10.1, 10.7, 10.10, 18.13	5, 10,11,12, 14,15,19
	Renforcement du réseau de gestionnaires d'AMP en améliorant la communication et la diffusion des informations (2.2.2.2)	14.2, 14.a, 17.16	58a, 58b,58c, 58e, 58f, 58o, 63a, 63f, 63g,90a, 90c	13.6,	1, 11,14,15,19
	Développement continu, gestion et promotion de la base de données régionale sur les AMP (2.2.2.3)	14.2, 14.a	58a, 58c, 58e, 58f, 58o, 90a	10.7	11,19
	Synergies avec les initiatives et les efforts nationaux et internationaux concernant les AMP (2.2.2.4)	12.2, 14.2, 14.a, 17.9, 17.16, 17.17	58a, 58b, 58c, 58e, 58f, 58o,63a, 63f, 63g, 90a, 90c	10.7, 10.9, ,10.10	11,19
Élaboration de lignes directrices relatives à la gestion des aires et des espèces protégées	Inscription des aires protégées au titre du programme de coopération et du protocole SPAW (2.3.2.1)	12.2, 14.2, 14.5	58a, 58b,58c,58e,58o,63a, 63f, 63g, 90a, 90c, 95a, 95b, 95c	10.1	5,11,14,15,19

Activité		RÉSOLUTIONS / OBJECTIFS / INDICATEURS			
		Objectifs de développement durable	Orientations de SAMOA	UNEA-4	Objectifs d'Aichi
Élaboration de lignes directrices relatives à la gestion des aires et des espèces protégées	Critères d'évaluation des dérogations au titre de l'article 11(2) du protocole SPAW (2.3.2.2.)		58a,58b,58c	10.8a	19
	Inscription des espèces protégées au titre du protocole SPAW (2.3.2.3)	12.2,14.2	58a, 58c, 58o, 90a	10.1, 10.7	6,12
	Inscription des espèces protégées au titre du protocole SPAW (2.3.2.4)	12.2, 14.2, 14.7	58a, 58b, 63a, 90a	10.1, 10.10, 18.3	2,6,7,10,11
Conservation des espèces menacées et en danger	Conservation des mammifères marins (2.4.2.1)	12.2, 14.2, 14.7, 17.14	30a, 30e, 58a, 58b,58c, 58f, 58o,90a, 90c	10.1, 10.7, 10.9	1,2,6, 11,12,19
	Conservation des tortues marines en collaboration avec WIDECAST (2.4.2.2)	12.2, 14.2, 14.7,17.14	58a, 58c, 90a	10.1, 10.10	1,2,5,6,12,19
	Soutien aux efforts régionaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (2.4.2.3)	12.2,14.2,17.14	58a, 58b, 58c, 58e, 58l, 63a, 63g, 90a, 90c, 95a, 95b, 95c	10.1, 10.10	9, 10, 19
	Conservation des espèces de poissons herbivores (2.4.2.4)	14.2, 14.4, 14.7, 17.14	58a, 58b, 58e, 90a,90c	10.1, 10.10	1, 6, 7, 12,19
	Collaboration avec la CITES en matière de poursuites concernant le commerce illicite des espèces (2.4.2.5)	12.2, 14.2	58a, 58c, 90a, 90c	10.1, 10.9, 10.10	12

Activité		RÉSOLUTIONS / OBJECTIFS / INDICATEURS			
		Objectifs de développement durable	Orientations de SAMOA	UNEA-4	Objectifs d'Aichi
	Partage de données générales dans la région et recherches sur les sargasses (2.4.2.6)	12.2, 14.2	58a, 58c, 58f	10.7	10, 14
Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins	Conservation des récifs coralliens (2.5.2.1)	2.1, 12.2, 13.1,14.2, 17.9, 17.16	58a, 58b, 58c, 58e, 58f, 58o, 63g, 90a, 90c	10.1, 10.7, 10.10, 13.4, 13.6	5,10,11,14,15,19
	“Une approche de gestion collaborative basée sur les écosystèmes pour favoriser la biodiversité marine dans les Caraïbes : établir des liens nationaux, régionaux et mondiaux” (2.5.2.2)	12.2, 13.1, 14.2, 17.9, 17.16	58a, 58b, 58c, 58e, 58o, 90a, 90c	10.1, 10.7, 11.1, 13.6	5,6,10,11, 12,14,15, 19
	Conservation des zones humides et des mangroves (2.5.2.3)	12.2, 14.2, 17.9, 17.16	58a, 58b, 58c, 58e,63a, 63f, 63g, 90a, 90c	10.1, 10.7, 12.1, 12.3, 12.4, 12.5, 18.3	5,10,11,14,15,19
	Mise en œuvre du projet CARIB-COAST (2.5.2.4)	12.2, 13.1, 14.2, 17.9, 17.6	58a, 58b, 58c, 58e, 58f, 58o, 63a, 63f, 63g, 90a, 90c	10.1, 18.3	5,10,11,14,15,19

ANNEXE : LISTE DES RÉSOLUTIONS/OBJECTIFS/INDICATEURS INTERNATIONAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS MISES EN OEUVRE AU TITRE DU PLAN DE TRAVAIL DU PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL SPAW 2021 – 2022

Résolutions / Objectifs / Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de SAMOA	UNEA-4	Objectifs d'Aichi
1.5 – D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental	30a – Élaborer et appliquer des mesures visant à promouvoir le tourisme réceptif, responsable, résilient et durable, pour tous	10.1 – Encourager les États Membres à renforcer leurs engagements et à redoubler d'efforts pour prévenir la perte de diversité biologique et la dégradation des terres et des sols, notamment par la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des politiques appropriées et des mesures innovantes, telles que des accords de partenariat, convenus d'un commun accord transfert de technologie et mécanismes de financement	1 – D'ici à 2020, au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable
2.1 – D'ici 2030, éliminer la faim et garantir l'accès de tous, en particulier des pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité, y compris les nourrissons, à une alimentation saine, nutritive et suffisante tout au long de l'année	30e – Tirer parti de l'expertise, entre autres, du Conseil mondial du tourisme durable, des Observatoires mondiaux du tourisme durable de l'Organisation mondiale du tourisme, du Partenariat mondial pour le tourisme durable et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que du cadre décennal de programmes sur les modèles de consommation et de production, pour fournir des plateformes d'échange des meilleures pratiques et un soutien direct et ciblé à leurs efforts nationaux	10.7 – Encourager les États membres et inviter les organisations internationales et autres parties prenantes concernées à réduire et inverser la perte de biodiversité et à contribuer aux objectifs de développement durable en intégrant, le cas échéant, des aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone dans des paysages plus vastes et marins au sein des juridictions en intégrant tous les secteurs, en tenant compte de la décision 14/8 de la Convention sur la diversité biologique, sur les aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, afin de favoriser des pratiques durables innovantes; et en envisageant des approches spatiales et régionales, des mesures pour lutter contre les espèces et habitats menacés et en renforçant la résilience des écosystèmes	2 – By 2020, au plus tard, les valeurs de labiodiversité ont été intégrées dans les stratégies nationales et locales de développement et de réduction de la pauvreté et dans les processus de planification et sont intégrées dans la comptabilité nationale, le cas échéant, et les systèmes de rapports
12.2 – D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	58a - Promouvoir et soutenir les efforts nationaux, sous-régionaux et régionaux pour évaluer, conserver, protéger, gérer et utiliser durablement les océans, les mers et leurs ressources en soutenant la recherche	10.8a – Prie le Directeur exécutif, en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes, et sous réserve de la disponibilité des ressources, d'aider les États Membres à élaborer des politiques et des mesures nationales pour restaurer, conserver et	5 – D'ici 2020, le taux de perte de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est au moins divisé par deux et lorsque cela est possible ramené à zéro, et

Résolutions / Objectifs / Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de SAMOA	UNEA-4	Objectifs d'Aichi
	et la mise en œuvre de stratégies de gestion des zones côtières et de gestion écosystémique, y compris pour la gestion des pêches et l'amélioration des cadres juridiques et institutionnels nationaux pour l'exploration et l'utilisation durable des ressources vivantes et non vivantes	utiliser durablement la diversité biologique et renforcer la résilience, les fonctions et les services, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées, pour soutenir les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pertinents et pour explorer : (a) Développer, promouvoir, renforcer et exploiter, selon qu'il convient, des pratiques efficaces pour la coexistence durable et résiliente des êtres humains et de la faune, y compris des économies durables fondées sur la faune, dans le but de contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance, en particulier des peuples autochtones et communautés locales; tenant compte, entre autres, des orientations volontaires pour un secteur de la viande sauvage durable telles qu'adoptées par les parties à la Convention sur la diversité biologique dans sa décision 14/7 sur la gestion durable des espèces sauvages	la dégradation et la fragmentation sont considérablement réduites

Résolutions / Objectifs / Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de SAMOA	UNEA-4	Objectifs d'Aichi
13.1 – Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	58b – Prendre des mesures nationales et régionales en faveur de l'exploitation durable des ressources océaniques des petits États insulaires en développement et faire que les habitants de ces États en tirent de plus en plus d'avantages	10.9 – Prie le Directeur exécutif de continuer à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et son Partenariat mondial pour les sols, la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'autres conventions connexes, y compris la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Convention sur les zones humides d'importance internationale en particulier en tant qu'habitat de l'avifaune aquatique, et des groupes intergouvernementaux pertinents, le cas échéant, pour favoriser des moyens novateurs de lutter de manière intégrée contre la perte de biodiversité, le changement climatique et la dégradation des sols, des terres et des écosystèmes.	6 – D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et les plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche est évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres
14.a - Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en	58c – Mettre en œuvre pleinement et efficacement les programmes sur les mers régionales auxquels participent les petits États insulaires en développement	10.10 – Prie instamment les États membres de coopérer en ce qui concerne les programmes qui s'attaquent aux menaces qui pèsent sur la biodiversité, en particulier ceux qui traitent de la surexploitation et du commerce illégal des espèces sauvages et des produits de la faune, en veillant à ce que toute utilisation soit à la fois légale et durable et en mettant en œuvre des stratégies et des plans d'action appropriés pour garantir la conservation et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.	7 - D'ici 2020, les zones agricoles, aquacoles et forestières sont gérées de manière durable, garantissant la conservation de la biodiversité

Résolutions / Objectifs / Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de SAMOA	UNEA-4	Objectifs d'Aichi
développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés			
14.2 – D'ici 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers pour éviter des impacts négatifs importants, notamment en renforçant leur résilience, et prendre des mesures pour leur restauration afin de parvenir à des océans sains et productifs	58e – Prendre des mesures urgentes pour protéger les récifs coralliens et autres écosystèmes marins vulnérables par l'élaboration et la mise en œuvre d'approches globales et intégrées pour la gestion et le renforcement de leur résilience pour résister aux pressions, notamment de l'acidification des océans et des espèces envahissantes, et en s'appuyant sur des mesures telles que comme celles identifiées dans le Cadre d'action de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens en 2013	12.1 – Encourage les États membres, ainsi que d'autres parties prenantes concernées, à utiliser des approches fondées sur les écosystèmes pour la conservation, la restauration et la gestion durable des mangroves	9 – D'ici 2020, les espèces exotiques envahissantes et les filières sont identifiées et classées par ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les filières afin d'empêcher leur introduction et leur établissement
14.5 – By 2020, conserver au moins 10% des zones côtières et marines, conformément au droit national et international et sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles	58f – Entreprendre des recherches scientifiques marines et développer la capacité technologique associée des petits États insulaires en développement, notamment en créant des centres océanographiques régionaux spécialisés et en fournissant une assistance technique, pour la délimitation de leurs zones maritimes et la préparation de communications à la Commission sur la Limites du plateau continental	12.3- Encourage les États Membres à améliorer la recherche, l'éducation et la sensibilisation du public, à renforcer les capacités de gestion durable et de restauration des mangroves et des écosystèmes connexes et, à cette fin, à envisager des moyens de mobiliser les ressources nécessaires pour les pays en développement.	10 – By 2015, es multiples pressions anthropiques sur les récifs coralliens et autres écosystèmes vulnérables impactés par le changement climatique ou l'acidification des océans sont minimisées, afin de maintenir leur intégrité et leur fonctionnement

Résolutions / Objectifs / Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de SAMOA	UNEA-4	Objectifs d'Aichi
14.7 – D'ici 2030, accroître les avantages économiques pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés de l'utilisation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	58k – Promouvoir la conservation, l'utilisation durable et la gestion des stocks de poissons chevauchants et grands migrants, notamment par des mesures en faveur des petits États insulaires en développement qui sont adoptées par les organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches compétents	12.4 – Encourage les initiatives, la coopération et les engagements nationaux, régionaux et mondiaux pour renforcer les partenariats communautaires pour la gestion des services et des ressources écosystémiques	11 – D'ici 2020, au moins 17% des zones terrestres et des eaux intérieures et 10% des zones côtières et marines, en particulier les zones d'une importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques, sont conservées grâce à des systèmes gérés efficacement et équitablement, écologiquement représentatifs et bien connectés d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans le paysage plus large et le paysage marin
17.9 – Renforcer l'appui international à la mise en œuvre d'un renforcement efficace et ciblé des capacités dans les pays en développement afin d'appuyer les plans nationaux visant à mettre en œuvre tous les objectifs de développement durable, notamment grâce à la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire	58i – Renforcer la capacité des petits États insulaires en développement à utiliser de manière durable leurs ressources halieutiques et à développer les industries liées à la pêche, leur permettant de tirer le meilleur parti de leurs ressources halieutiques et de garantir que la charge de la conservation et de la gestion des ressources océaniques ne soit pas transférée de manière disproportionnée aux petites îles États en développement	12.5 – Invite les États membres à prendre des mesures pour empêcher la conversion des forêts de mangroves, à renforcer les mesures pour maintenir leur intégrité et à donner la priorité à la conservation des zones restantes de forêts de mangroves naturelles	12 – D'ici 2020, l'extinction des espèces menacées connues a été empêchée et leur état de conservation, en particulier de celles qui sont le plus en déclin, a été amélioré et maintenu

Résolutions / Objectifs / Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de SAMOA	UNEA-4	Objectifs d'Aichi
17.14 – Améliorer la cohérence des politiques pour le développement durable	58m – De demander instamment à la communauté internationale de coopérer pour s'acquitter des responsabilités partagées dans le cadre des organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches afin de permettre aux petits États insulaires en développement de bénéficier et de gérer durablement les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs couverts par ces organisations et arrangements	13.4 – Encourage les États membres et les autres entités à participer au Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens, notamment en participant à des réseaux régionaux et en appliquant les indicateurs et les meilleures pratiques identifiés par le biais du Réseau, afin de produire un rapport mondial sur l'état des récifs coralliens en 2020.	14 – D'ici 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, y compris des services liés à l'eau, et qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, seront restaurés et sauvegardés, en tenant compte des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales et des pauvres et vulnérables
17.16 – Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, complété par des partenariats multipartites qui mobilisent et partagent les connaissances, l'expertise, la technologie et les ressources financières, pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable dans tous les pays, en particulier les pays en développement	58o – Conserver d'ici 2020 au moins 10% des zones côtières et marines des petits États insulaires en développement, en particulier les zones d'une importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques, grâce à des systèmes d'aires protégées et autres bien gérés, écologiquement représentatifs et bien connectés, de manière efficace et équitable. des mesures de conservation efficaces par zone afin de réduire le taux de perte de biodiversité dans le milieu marin	13.6 – Encourage les États Membres, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Initiative internationale pour les récifs coralliens et d'autres partenaires, à s'appuyer sur le succès de l'Année internationale du récif 2018 et à poursuivre leurs efforts pour sensibiliser aux enjeux écologiques, économiques, sociaux et valeur culturelle et menaces critiques pour les récifs coralliens et les écosystèmes associés	15 – D'ici 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone ont été améliorées, grâce à la conservation et à la restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre la désertification
17.17 – Encourager et promouvoir des partenariats efficaces entre les secteurs public, public-privé et la société civile, en s'appuyant sur l'expérience et les stratégies de financement des partenariats, des données, du suivi et de la responsabilité	63a - Promouvoir la poursuite de l'utilisation de pratiques durables liées à l'agriculture, aux cultures, à l'élevage, à la foresterie, à la pêche et à l'aquaculture afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en assurant la gestion durable des ressources en eau nécessaires	18.13 – Engage les États membres à soutenir et à promouvoir des pêcheries durables, des pratiques aquacoles durables et innovantes, et la conservation et la gestion durable du milieu marin pour assurer la sécurité alimentaire, la création de revenus et l'emploi pour les communautés vivant le long des zones côtières, lacustres et fluviales, notamment par le partage de bonnes pratiques	19 – D'ici 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies relatives à la biodiversité, ses valeurs, son fonctionnement, son statut et ses tendances, ainsi que les conséquences de sa perte, sont améliorées,

Résolutions / Objectifs / Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de SAMOA	UNEA-4	Objectifs d'Aichi
			largement partagées et transférées et appliquées
-	63f - Renforcer la résilience de l'agriculture et de la pêche aux effets néfastes du changement climatique, de l'acidification des océans et des catastrophes naturelles	-	
-	63g - Maintenir grâce à la coopération technique internationale, les processus écologiques naturels qui soutiennent les systèmes de production alimentaire durables	-	-
-	90a - Conserver la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des systèmes de ressources génétiques	-	-
-	90c - Accéder aux ressources financières et techniques pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité	-	-
-	95a - Renforcer la collaboration multisectorielle aux niveaux national, régional et international, notamment grâce à un soutien accru aux structures existantes, pour lutter efficacement contre les espèces exotiques envahissantes	-	-

Résolutions / Objectifs / Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de SAMOA	UNEA-4	Objectifs d'Aichi
-	95b - Améliorer les efforts d'éradication et de contrôle des espèces exotiques envahissantes, notamment en soutenant la recherche et le développement de nouvelles technologies en élargissant la collaboration et en soutenant les structures régionales et internationales existantes	-	-
-	Développer et renforcer leur capacité à résoudre les problèmes des espèces exotiques envahissantes, y compris la prévention, ainsi que sensibiliser davantage le public des petits États insulaires en développement à cette question	-	-

ANNEXE II : BUDGET DU PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2021-2022

Activité	2021 Budgeted				2022 Budgeted			
	CTF	Autres contributions*	Coût total	Solde requis**	CTF	Autres contributions*	Coût total	Solde requis**
2.1 Coordination du programme (coûts salariaux et réunions COP et STAC)	215,000	555,000	770,000	30,000	230,000	385,000	615,000	60,000
2.2 Renforcement des aires protégées dans la région des Caraïbes	0	213,295	213,295	0	0	277,543	277,543	0
2.3 Développement de lignes directrices pour la gestion des aires protégées et des espèces	0	123,452	123,452	0	0	100,000	100,000	100,000
2.4 Conservation des espèces menacées et en danger	0	225,000	225,000	5,000	0	120,000	120,000	50,000
2.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins	0	235,000	235,000	0	0	110,000	110,000	0
Sous-total	215,000	1,351,747	1,566,747	35,000	230,000	992,543	1,222,543	210,000
Coûts d'appui au programme 13% (montant sujet à changement en fonction de la source des fonds)	27,950	175,727	203,677	4,550	29,900	129,031	158,931	27,300
TOTAL SPAW	242,950	1,527,474	1,770,424	39,500	259,900	1,121,574	1,381,474	237,300

*Comprend le financement de la France à travers le CAR-SPAW, le projet CLME + et le projet Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes, des contributions en nature du SBNMS, du Centre for Coastal Studies et de Whale and Dolphin Conservation, et des projets CARI'MAM, CARIB-COAST et nouveaux projets sur les mammifères marins

**Le solde requis reflète le déficit entre les montants budgétisés du coût total et des dépenses du CTF + autres contributions à calculer à la fin de l'exercice biennal et reflété dans le rapport d'activités pour 2021-2022

ANNEXE III : LISTE DES PROJETS DÉCRIT LA RESPONSABILITÉ DU SPAW PO ET DU SPAW RAC

Projet	Livrables	Information (I), Endossement (E), ou Approbation (A)	Direction	Fonds	Partenaires du projet	Responsable Bon de commande SPAW PO ou RAC, autres	Chronologie
Résultat 2.2 Renforcement de l'application des traités environnementaux sur les aires protégées dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) – ACP-MEA III »							
	<ul style="list-style-type: none"> - Établir le groupe de mise en réseau des AMP SPAW pour diriger le réseau interrégional d'AMP et pour améliorer le réseau CaMPAM des aires marines protégées - Ateliers de formation des formateurs sur l'efficacité de la gestion des aires protégées (PAME) et la durabilité financière et autres lacunes identifiées. - Cinq (5) petites subventions seront accordées à au moins cinq (5) aires protégées répertoriées SPAW pour améliorer le PAME au sein de leurs AMP dans le cadre du projet ACP-MEAs III. - Développement d'un réseau opérationnel d'AMP SPAW. Deux (2) évaluations régionales PAME seront menées au 	Endossement / Approbation	<p>Bon de commande SPAW,</p> <p>Orientation du comité de pilotage du projet, y compris le CAR SPAW, les partenaires et le consultant, le cas échéant.</p>	<p>AEM ACP de l'UE</p> <p>Environ 250 000 \$ US par an. Pas de fonds pour les salaires.</p>	<p>UE, ACP, PNUE, UICN, BIOPAMA, FAO. En plus : WCMC, MPA Connect, CaMPAM, NAMPAM, SPAW RAC, RedGolfo, DCNA, etc.</p>	<p>Agent de programme SPAW</p> <p>Ce projet comprend les sous-programmes SPAW LBS et CETA</p> <p>En collaboration avec SPAW-RAC et le PA WG</p>	2020-2023

	<p>début et à la fin du projet ACP-MEAs-III pour évaluer le succès du projet, avec au moins cinq (5) AMP répertoriées dans le cadre du protocole SPAW.</p> <ul style="list-style-type: none">- Cinq (5) petites subventions fournies pour améliorer le PAME dans au moins 5 listes SPAW d'aires protégées, comme recommandé par la réunion SPAW STAC 2018 pour inciter de nouvelles candidatures et aider celles qui sont déjà inscrites.- Soutenir au moins douze (12) participants, principalement des sites répertoriés SPAW, pour assister aux sessions sur les AMP organisées par le réseau lors des réunions annuelles du GCFI- Quatre (4) événements d'échange d'apprentissage, avec cinq (5) participants chacun des pays SPAW, se tiendront également dans les Caraïbes pour améliorer les capacités de gestion à l'aide des outils PAME.						
--	--	--	--	--	--	--	--

« Développement et mise en œuvre efficaces d'aires marines protégées (AMP) pour la réalisation de l'ODD 14.5 » Partenariat italien EBM avec le projet de gouvernance des océans « Protecting and Restoring Marine Ecosystems, Catalysts for Building Peace and Security and Fostering Sustainable Economies, South Asia and Atlantic Ocean Basins » .							
	- Boîte à outils de développement MPA	Information	Division des écosystèmes du siège du PNUE	Pas de mise en œuvre directe de l'allocation d'argent via des partenaires régionaux	UWI, CERMES, PROGES, République Dominicaine, Pays-Bas Caraïbes.	Siège du PNUE en collaboration avec SPAW PO (et en collaboration avec SPAW-RAC)	2020-2021
	- Coopération et stratégie commune entre les réseaux de gestionnaires d'AMP de la région atlantique; - Les AMP et la résilience côtière, face aux changements rapides ; et - La protection des mammifères marins comme moyen d'améliorer la coopération transatlantique entre les AMP.	Information	EUOceanGouvernanceProjet UE GOPA	Pas d'allocation directe de fonds, juste le renforcement des capacités et la mise en réseau.	Union européenne, GOPA, MEDPAN, OSPAR, MARFUND, NAMPAM, CaMPAM, SPAW RAC, autres.		2020-2022
Sargasses : Ministère suédois de l'environnement							
	- Livre blanc sur l'afflux de sargasses - Notes sur les sargasses pour différents groupes de parties prenantes (femmes et jeunes, secteur privé, société civile, politique). - Note de prospective sur les sargasses - Note conceptuelle sur les sargasses - Rapport de synthèse évaluant les risques potentiels pour la santé des sargasses	Information	Convention de Carthagène AMEP, SPAW et CETA	Don en espèces au CEP décembre 2020-avril 2021 (50 000)	GCFI, UWI,	SPAW PO en collaboration avec SPAW RAC	Janvier-Avril 2021

	<ul style="list-style-type: none"> liés aux métaux lourds en collaboration avec le Commissariat à l'énergie atomique - 2 Webinars in collaboration with partners. - Livre blanc Stony Coral Tissue Loss Disease (SCTLD) 						
Exploiter un mouvement dans les Caraïbes pour faire avancer la restauration des récifs coralliens en partenariat avec les leaders du tourisme							
	<ul style="list-style-type: none"> - En étroite consultation avec l'industrie du tourisme, co-crée des lignes directrices écologiquement rationnelles pour la restauration des récifs coralliens afin d'identifier les opportunités et les recommandations pour le secteur du tourisme de s'engager dans la protection et la restauration des écosystèmes côtiers-marins dans les Caraïbes 	Information	Division des écosystèmes du siège du PNUE	Pas d'argent direct reçu Prince Albert 50 000 USD		PNUE HQ en collaboration CEP / SPAWPO	avril-septembre 2021
Nouveau projet de mammifères marins							
	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires du personnel et frais généraux - Interaction des mammifères marins avec la navigation; les cartes de répartition des mammifères sont croisées avec la densité pour produire et analyser des cartes de risques. Un travail 	Brouillon - Pas validé, - Non garanti	SPAW RAC	~245 000 € 30 000 €	FAO/COPACO, IWC, WIDECAS, Réseau Carimam, sanctuaires	SPAW RAC (pour la partie relative au SPAW)	2022-2023 (non sécurisé)

	<p>spécifique de communication et de sensibilisation sera mené auprès de l'industrie maritime.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude des interactions entre pêcheries et mégafaune marine (mammifères marins, tortues marines, requins et raies). Cette action ciblerait les pêcheries artisanales et commerciales côtières en collaboration avec les ORGP et les organisations de pêche locales dans 5/6 territoires des Caraïbes. - Inventorier les ressources des réseaux d'échouage de mammifères marins et de tortues marines des Caraïbes et mettre en place une stratégie d'analyse des échantillons et des données collectées, en collaboration avec les réseaux. 			158 000 €			
				55 000 €			
CARI'MAM (Réseau de Préservation des Mammifères Marins des Caraïbes)							
	- Salaires du personnel (2) et frais généraux	Principes présentés au STAC7 et COP9, projet complet présenté au	SPAW RAC	~350 000,00 €	Sanctuaires, AMP et autres partenaires de la plupart des WCR (28 territoires, 21 pays)	SPAW RAC (pour la partie relative au SPAW) en collaboration avec le SPAW PO	April 2018-november 2021

	STAC8 et validé à la COP10			Personnel technique IWC		
- Animation/organisation d'ateliers/réunions et networking CARIMAM.			0 €			
- Analyse juridique de la législation existante sur la protection des mammifères marins dans les pays et territoires des Caraïbes.			0 €			
- Examen et caractérisation des activités d'observation des baleines dans la WCR et création d'outils conjoints pour WW - système de certification-analyse juridique et formation			91000 € mais seulement 70 000 € devraient être utilisés (pas d'atelier en personne)			
- Développement d'une base de données partagée en ligne			12 000 €			
- Analyse scientifique et technique de l'état actuel de la mise en œuvre du Plan d'action régional pour les mammifères marins (MMAP) dans le cadre de SPAW,			24 000 €			
- Analyse des plans de gestion des AMP et développement d'outils pour une meilleure prise en compte des			47500 € prévu (mais sous-réalisé à cause du covid)			

	mammifères marins						
CARIB-COAST							
	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires du personnel (1) et frais généraux - Trois « synthèses » sur les écosystèmes marins (Mangroves, récifs coralliens, herbiers) et la meilleure façon de les protéger et de les restaurer pour lutter contre l'érosion des terres et le risque de submersion. - Trois sites pilotes mis en œuvre dans la région des Caraïbes pour restaurer et protéger chacun de ces écosystèmes marins - Au moins trois ateliers de formation pour les gestionnaires et les experts afin de partager les connaissances et les meilleures pratiques sur la restauration et la protection des écosystèmes marins <p>Développement d'un base de données en ligne partagée sur les coraux (GCRMN et AGGRA)</p>	Principes présentés au STAC7 et COP9, projet complet présenté au STAC8 et validé à la COP10	SPAW RAC	<p>~170 000€</p> <p>10 000€</p> <p>90 000€</p> <p>30 000€</p> <p>20 000€</p>	<p>UWI (Trinité-et-Tobago)</p> <p>IN (Trinité-et-Tobago)</p> <p>CARICOOS (Porto Rico)</p> <p>UWI (Jamaïque)</p> <p>ACS-AEC</p> <p>BRGM</p> <p>IFREMER</p> <p>ONF</p> <p>IRD-L'OCEAN CNRS</p>	SPAW RAC (pour la partie relative à SPAW) en collaboration avec le SPAW PO	<p>Novembre 2018-novembre 2021 (une prolongation a été signée mais aucun fonds alloué pour le personnel en 2022)</p>

	- Des outils de sensibilisation (vidéos, affiches, etc.)			25 000€			
--	--	--	--	---------	--	--	--